



DAVID CHOMAT

Le portrait du Journal du Palais

Le monde d'après

Depuis deux ans, l'entrepreneur auxerrois David Chomat, s'est engagé dans un long combat contre la maladie avec une telle rage de vivre qu'elle force le respect jusque dans rangs de HEC Paris. *Page 16*

Stefia cartonne à présent depuis le Jovinien

Installé initialement à Malay-le-Grand, le fabricant industriel de boîtes pâtisseries a franchi une nouvelle étape en investissant l'ex-site de l'équipementier automobile Marelli. *Page 4*

Violaine Démaret : nouveau visage de l'État en BFC

La nouvelle préfète de région et préfète de la Côte-d'Or était auparavant conseillère du Président de la République pour les questions de sécurité. Elle en fait une priorité de sa mission. *Page 2*

7 pages d'annonces légales

Lire les pages 8 à 14

Arabelle Solutions engage 100M€ de plus



Arabelle Solutions, la filiale d'EDF dédiée à la construction des turbines éponymes destinées aux réacteurs EPR, a annoncé un nouvel investissement de 100 M€ pour la construction d'une future usine de 20.000 m² sur une emprise de 6,7 hectares de l'ancienne friche

Nordeon (zone SaoneOr). Le site produira des échangeurs de chaleur, éléments qui s'intègrent à l'îlot turbine des centrales. Cet investissement s'ajoute à ceux annoncés en janvier à hauteur de 350 M€ pour augmenter la capacité de l'usine de turbines Arabelle

à Belfort. L'usine, dont les travaux débuteront en 2027, s'inscrit dans le futur programme de construction de six réacteurs EPR2 annoncés par le Président de la République lors de son discours de Belfort (avec huit EPR2 potentiels supplémentaires). Pour accompagner cette annonce,

Maud Bregeon, ministre déléguée en charge de l'énergie et Sébastien Martin, ministre délégué en charge de l'industrie ont fait le déplacement à Chalon-sur-Saône lundi 27 avril. 160 emplois sont attendus d'ici à 2030.

Page 3

Banque des Territoires : un soutien actif en région

Sur le plan bancaire, la direction régionale affiche 1,7 Md€ de dépôts réglementés et 31,1 M€ de consignations pour l'exercice 2025. « Nous avons bénéficié de conditions de taux favorables », reconnaît le directeur régional de la Banque des territoires BFC, Charles du Dresnay. Santé et grand âge, attractivité industrielle et soutien

aux ruralités sont les orientations stratégiques de la Banque des Territoires en BFC. Ainsi pour 2025, c'est + 65% de prêts aux collectivités locales, aux bailleurs sociaux et au secteur santé et médico-social et 19,4 M€ investis en direct générant plus de 80 M€ d'investissement.

Page 5

2,32 M€ pour booster la formation en chaudronnerie. *Page 6*

leJournalduPalais

COMMUNIQUEZ

EN B to B

auprès d'un lectorat ciblé de professionnels

- Publiportage
- Encartage
- Numérique
- Visibilité parfaite
- Tarifs attractifs

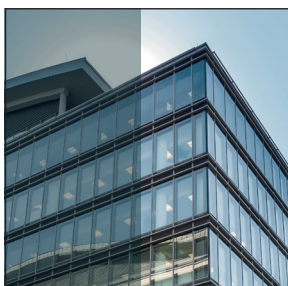
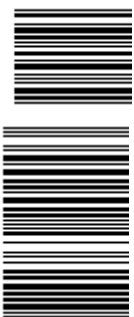


Contactez Fabrice Guilbert au 03 80 68 23 68

ou 06 17 64 10 57

regiepublicitaire.jdp@legalnet.org

R 28302 - 5018 - 2€



CBRE Impact
MEMBRE INDÉPENDANT DU RÉSEAU

03 80 51 71 71

Notre domaine, l'immobilier d'entreprise.

Conseil en implantation, estimation, commercialisation, clé en main, investissement...

Retrouvez toutes nos solutions pour vos locaux professionnels sur www.impact-cbre.fr

dijon@impact-cbre.fr

IMPACT
PROPERTY

AGENCE DE GESTION IMMOBILIÈRE SPÉCIALISÉE POUR LES LOCAUX PROFESSIONNELS

www.impact-property.fr
Gestion locative & technique

Votre gestionnaire immobilier : Audrey HERAMBourg
03 80 51 71 64 | contact@impact-property.fr

baromètre



Près de 19.000 défaillances au 1^{er} trimestre 2026

Selon le groupe Altares, avec 18.986 procédures collectives ouvertes depuis le début d'année, le 1^{er} trimestre se clôture sur une hausse de +6,4 % des défaillances. La sinistralité atteint un niveau record portant le nombre de défauts à 71.100 sur 12 mois glissants. Si la situation s'améliore pour les grandes structures (100 salariés et plus), elle se tend sévèrement pour les PME de 20 à 99 salariés (520 ; +12 %). Les TPE restent parmi les plus touchées et concentrent 3/4 des procédures (+11 %). Le nombre de redressements judiciaires explose (+14 %) alors que les liquidations judiciaires ou sauvegardes contiennent la hausse sous 4 %. Sur ce 1^{er} trimestre, plus de 75.000 emplois sont menacés, un niveau record depuis la crise de 2009.



L'Insee dresse un portrait très contrasté de la Saône-et-Loire

Selon l'Insee, avec 550.310 habitants en 2023, la Saône-et-Loire reste le département le plus peuplé de la BFC. Mais sa population est vieillissante. Le nombre d'habitants diminue, dans l'ouest en particulier. Néanmoins, le territoire a de solides atouts. Autoroute A6, RCEA, TGV, Saône et canal... des voies de communications majeures le structurent et le connectent à l'axe européen Rhin-Rhône. L'axe Chalon-Mâcon concentre la plupart de l'activité économique, en particulier le commerce et les services (3 emplois sur 4). Nucléaire, châssis et rames de TGV sont fabriqués entre Autun, Le Creusot-Montceau et Paray-le-Monial et l'on trouve 7 % de l'emploi agricole en Bresse bourguignonne.



Hausse de 23 % des avances sur salaires

Avec 650 M€ d'avances versées sur le 1^{er} trimestre, contre 530 M€ en 2025, une année déjà historique en termes de montant d'avances, l'AGS, le régime de garantie des salaires, enregistre une progression de près de +23 % de ses interventions. Le régime fait face à une pression croissante, dans un contexte économique toujours marqué par des tensions de trésorerie, un ralentissement de l'activité et une hausse durable des coûts. Le nombre de bénéficiaires accompagnés atteint ainsi 95.273 personnes (+13,6 % par rapport à 2025) tandis que l'avance moyenne par salarié progresse fortement à 6.772 € (contre 6.192 € en 2025).

La nouvelle préfète de région et préfète de la Côte-d'Or était auparavant conseillère du Président de la République pour les questions de sécurité. Elle en fait une priorité de sa mission.



Violaine Démaret : le nouveau visage de l'État en région BFC

Dijon « La sécurité est la première des libertés ». C'est par cette phrase devenue un leitmotiv politique que la nouvelle préfète de région, préfète de la Côte-d'Or, a priorisé sa mission, rappelant que ce sujet constitue « l'ADN du métier de préfet » au niveau départemental. Sa première visite après le traditionnel dépôt de gerbe au monument aux morts du rond-point Edmond-Michelet, Violaine Démaret l'a d'ailleurs réservée au QPV des Grésilles, où elle a salué l'action de ses prédécesseurs : « le pilonnage des points de deal fonctionne » a-t-elle souligné, tout en rappelant l'attachement du président de région Jérôme Durain comme à la maire de Dijon à la lutte contre les narcotrafics, l'articulation État-collectivités assurant ainsi le « continuum de sécurité » au service des citoyens.

Le jour de sa prise de fonction, le 27 avril, était également celui choisi par les personnels pénitentiaires pour se mettre en grève afin de dénoncer leurs conditions de travail dans un contexte de surpopulation carcérale, preuve, selon Violaine Démaret, que le laxisme

de la justice que certains se paient à fustiger n'existe pas. Dijon, où le taux de suroccupation est de 222%, reflète une triste réalité nationale rappelle la préfète, avec « 7.000 personnes qui dorment sur des matelas au sol » dans les prisons françaises et un manque d'effectifs des personnels pénitentiaires : « 12 postes seraient nécessaires à Dijon », reconnaît la fonctionnaire.

FUTUR CRA ET DÉLAIS DE TRAITEMENT

Annoncé par Franck Robine, son prédécesseur à Dijon entre octobre 2022 et septembre 2024, le futur centre de rétention administrative prévu par le Plan Cra (3.000 places de plus en France) dont l'ouverture est programmée à l'automne 2027 sur l'exbase de Longvic (140 places), fait d'ores et déjà partie des dossiers de la nouvelle préfète, qui souligne que le site permettra, notamment, l'accueil dans des conditions optimales des personnes sous OQTF (ou interdites de retour sur le territoire français) susceptibles de créer des troubles à l'ordre public. Mais Violaine Démaret rappelle aussi que certaines situations d'irrégularité sont le fait de délais d'instruction trop longs de

la part des services de l'État : l'objectif de 55 jours fixé par le ministre de l'Intérieur Laurent Nuñez est plutôt de 75 jours en Côte-d'Or (bien mieux que la moyenne nationale de 115 jours !). Trois agents sont attendus en préfecture de Dijon début mai pour renforcer les services.

Sur le plan régional, Violaine Démaret rappelle son attachement au rural, avec un déplacement prévu rapidement dans une exploitation agricole. Elle prévoit de s'appuyer sur les sous-préfets pour être au plus près des réalités de terrain dans une région marquée par le déclin démographique et entend raffermir le lien avec les élus locaux via des rencontres plusieurs fois par an en visio sur des thématiques précises. Violaine Démaret rappelle à ce sujet les « boîtes à outils » mises en place par l'État tel le Plan France ruralités, ou la présence des Maisons France services, destinées non seulement à permettre l'attractivité, la cohésion et l'équité entre les territoires, mais aussi, reconnaît la représentante de l'État, « lutter contre le sentiment de relégation », terreau de votes protestataires, « en étant en proximité ».

Emmanuelle de Jesus

décideurs



Ils bougent.

UN NOUVEAU DIRECTEUR DE CABINET À LA MAIRIE DE BEAUNE. Après un peu plus d'un an au cabinet du président du département de la Côte-d'Or François Sauvadet, **Anatole Sagot** a pris ses fonctions de directeur de cabinet du nouveau maire de Beaune et président de l'agglomération Beaune Côte et Sud, Pierre Bolze. « Après le temps de la campagne, c'est une nouvelle aventure qui s'ouvre aux côtés de Pierre Bolze et son équipe ainsi que des maires et élus du territoire, que je suis très heureux d'accompagner et que je remercie de leur confiance. J'ai une pensée particulière pour mon ami le Sénateur Fabien Genet, avec qui j'ai eu la chance de faire mes premières armes et dont l'expérience et la vision m'accompagnent encore aujourd'hui », a écrit Anatole Sagot sur ses réseaux en annonçant cette prise de fonction.

leJournalduPalais BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

COMMUNIQUEZ EN B to B auprès d'un lectorat ciblé de professionnels

- ☑ Publiportage
- ☑ Encartage
- ☑ Numérique
- ☑ Visibilité parfaite
- ☑ Tarifs attractifs



Contactez Fabrice Guilbert au 03 80 68 23 68 ou 06 17 64 10 57 - regiepublicitaire.jdp@legalnet.org

ENTREPRISES

Nucléaire : Arabelle Solutions engage 100 M€ de plus

Saône-et-Loire. À Chalon-sur-Saône, la friche Nordéon s'offre un nouvel avenir par l'intermédiaire d'Arabelle Solutions qui engage près de 100 M€ d'investissement pour y construire sa future usine d'échangeurs de chaleur pour la filière nucléaire d'ici 2030.



Arabelle Solutions, la filiale d'EDF dédiée à la construction des turbines éponymes destinées aux réacteurs EPR, a annoncé un nouvel investissement de 100 M€ pour la construction d'une future usine de 20.000 m² sur une parcelle de 6,7 hectares de l'ancienne friche Nordéon (zone SaoneOr).

Le site produira des échangeurs de chaleur, éléments qui s'intègrent à l'îlot turbine des centrales. « C'est un site clé en main dans une ville pensée pour les transports lourds, avec un écosystème fort avec lequel nous pourrions tisser des synergies, des achats en commun, comme avec Framatome. Nous aurons également un accès à la Saône », a justifié Catherine Cornand, la présidente d'Arabelle Solutions déjà présente à Belfort, quant au choix de Chalon-sur-Saône, mettant également en avant la disponibilité foncière de la friche. « C'est important pour un industriel de savoir qu'il aura la surface pour accompagner sa croissance, faire du stockage. Face aux différentes options, Chalon-sur-Saône s'est imposée comme une évidence. » L'usine, dont les travaux débiteront en 2027, s'inscrira dans le futur programme de construction de six réacteurs EPR2 annoncés par le Président de la République lors de son discours de Belfort (avec huit EPR2 potentiels supplémentaires). Elle fournira également des programmes de constructions neuves à l'international. Cette usine sera la quatrième d'Arabelle Solutions en France et la sixième dans le monde. Cet investissement s'ajoute à ceux annoncés en janvier à hauteur de 350 M€ pour augmenter la capacité de l'usine de turbines Arabelle à Belfort (voir JDP n°5008, du 23 février au 1^{er} mars).

ÉTAT « FACILITATEUR »

Pour accompagner cette annonce, deux ministres étaient présents lundi 27 avril, dont, évidemment, Sébastien Martin, ancien président du Grand Chalonnais, désormais ministre délégué chargé de l'industrie. Alors élu local, il s'était appliqué à donner un avenir à la friche



Maud Bregeon, ministre déléguée en charge de l'énergie, et Sébastien Martin, ministre délégué en charge de l'industrie, ont salué l'annonce faite par Arabelle Solutions d'investir 100 M€ à Chalon-sur-Saône pour se doter d'une nouvelle usine d'échangeurs de chaleur. Crédit : JDP.

industrielle délaissée par Kodak d'abord, par Philips ensuite. Acheté par la collectivité en décembre 2021, le terrain, inscrit dans le dispositif Site Clés en Mains 2030 portait les ambitions de l'actuel ministre. « Nous voulions un grand nom de l'industrie qui soit susceptible de créer entre 100 et 200 emplois sur site. Nous souhaitons également une filière industrielle essentielle tant à notre région qu'à notre pays », s'est souvenu Sébastien Martin, satisfait qu'Arabelle Solutions prévoit la création de 160 emplois d'ici à 2030. De son côté, la ministre en charge de l'énergie et porte-parole du gouvernement, Maud Bregeon, a salué l'implication de l'État pour accélérer l'accès ces sites industriels clés en main. « L'État sera à vos côtés. Nous voulons nous placer dans une logique de facilitateur », a-t-elle résumé. Au nombre de 55 sur le territoire national, ces « Sites clés en Mains 2030 » sont deux en BFC, tous deux en Saône-et-Loire : Lucy à Montceau-les-Mines et Nordéon à Chalon-sur-Saône. Ces sites sont notamment pré-qualifiés par les services de l'État afin de réduire les délais d'implantations en

anticipant notamment les études nécessaires et en garantir le suivi.

Le ministre de l'Industrie comme son homologue à l'Énergie ont mis l'accent sur la nécessité de penser la formation et les recrutements pour une filière nucléaire en développement continu afin de « mettre des gens derrière ces lignes de production. » Maud Bregeon a voulu souligner l'excellence de la filière nucléaire française et sa capacité à répondre aux enjeux de société tant sur les plans économique, écologique que de souveraineté ou de pouvoir d'achat : « La crise énergétique rappelle l'importance d'avancer vers une souveraineté énergétique. Avec 60 % de l'énergie consommée en France qui provient des énergies fossiles, les Français paient le coût de nos dépendances. Nous devons sortir du pétrole et du gaz pour décarboner les usages. Si les factures électriques des Français restent stables, c'est grâce au nucléaire », a détaillé la ministre de l'énergie qui a mis en parallèle le prix de l'électricité en Italie, 30 % plus élevé qu'en France.

Nadège Hubert



Catherine Cornand, présidente d'Arabelle Solutions, a présenté le projet de future usine d'échangeurs de chaleur et précisé que 160 emplois devraient y être créés d'ici 2030. Crédit : JDP.

Yonne. Initialement installé à Malay-le-Grand, le fabricant industriel de boîtes pâtisseries a franchi une nouvelle étape en investissant l'ex-site de l'équipementier automobile Marelli.

Stefia cartonne à présent depuis le Jovinien



Sur un secteur de l'emballage en pleine recomposition, la société Stefia fait figure d'exception en affichant un dynamisme débridé et un carnet de commandes qui déborde. Spécialisée dans la conception et la fabrication de boîtes en carton à destination des grossistes de l'univers de la boulangerie et de la pâtisserie, la société dirigée par Stéphane et Yannick Fraise a intégré, l'an dernier, l'ancien site industriel de Marelli à Saint-Julien-du-Sault. Soit 14.000 m² de bâtiments sur une emprise foncière de quatre hectares.

Une opération rendue possible « dans un contexte juridique et financier incertain » grâce à l'intervention de Yonne Équipement qui vient tout juste de boucler l'opération de reprise. « Stefia sera locataire de Yonne Équipement dans un premier temps, le temps de sa montée en puissance, avec l'ambition de pouvoir, à terme, reprendre le site », détaille la Société d'économie mixte présidée par François Boucher. « Ce modèle de portage est essentiel : il permet à une entreprise en forte croissance de mobiliser ses financements sur son outil de production et son dévelop-

pement, plutôt que de les immobiliser dans l'acquisition immobilière. »

BIENTÔT UNE LIGNE D'IMPRESSION

Créée en 2008 par Yannick Fraise comme une entreprise d'achat-revente de solutions d'emballages, Stefia s'est transformée en entreprise industrielle 10 ans plus tard avec l'arrivée de son mari Stéphane et l'acquisition d'une première ligne de production. Dès 2020, le couple et ses quatre collaborateurs ont commencé à se sentir à l'étroit dans leur bâtiment de Malay-le-Grand d'une superficie de 3.500 m². Stefia réalise alors à peine 1 M€ de chiffres d'affaires. « Six ans plus tard, nous sommes 35 et notre ambition est d'approcher les 8 M€ à la fin de l'année, glisse Yannick Fraise. Nous sommes devenus au passage le n°2 du secteur national ». L'entreprise dispose à présent de plusieurs lignes de production pour le pliage et le massicotage mais projette d'y intégrer bientôt une ligne offset. « Nous sommes dépendants de la sous-traitance qui peine à nous approvisionner car nous produisons de plus en plus de grandes séries. » De quoi aussi passer à la vitesse supérieure.

Stéphane Bourdier



Installés depuis moins d'un an à Saint-Julien-du-Sault, Yannick et Stéphane Fraise – les dirigeants de la société Stefia – ont bénéficié du soutien de Yonne Équipement pour reprendre l'ancien site de l'équipementier automobile Marelli. Crédit : JDP.

Région BFC. Dans un contexte économique marqué par l'inflation notamment énergétique et les mutations industrielles, Emmanuel Viellard, président du Medef Territoires Francs-Comtois, livre son analyse sur la santé des entreprises locales.

Entreprises de BFC : « Entre résilience exemplaire et inquiétudes fiscales »



Le Journal du palais. Comment décriez-vous le climat économique actuel pour les entreprises de la région ?

◆ Emmanuel Viellard.

La situation est complexe. Nous subissons de plein fouet le retour de l'inflation, qui se traduit par une hausse brutale des prix de l'énergie, des budgets de transport et, par effet de chaîne, de l'ensemble des coûts de production. Cela s'ajoute à une fragilité préexistante : les trésoreries sont très tendues. En conséquence, nous observons des signes avant-coureurs inquiétants : un ralentissement marqué des embauches et un coup d'arrêt sur les investissements de long terme, le fameux « capex ». Les entreprises adoptent aujourd'hui une posture de protection.



Emmanuel Viellard, président du Medef Territoires Francs-Comtois et directeur général du groupe LISI (Grandvillars). Crédit : JDP.

◆ Qu'en est-il plus particulièrement du secteur automobile ?

◆ Pour ce début d'année, l'industrie automobile « tient

pas trop mal ». Les grands donneurs d'ordres, comme Stellantis, maintiennent une volonté de faire tourner les usines, notamment pour lancer de nouveaux modèles. Il n'y a pas de catastrophe immédiate, mais l'inquiétude est réelle pour la seconde partie de l'année. La transition forcée vers l'électrique et la concurrence chinoise pèsent lourdement. On voit déjà des « grandes manœuvres », comme Forvia qui cède des divisions ou des discussions pour que Stellantis mette à disposition des capacités de montage pour des constructeurs chinois. Ce sont des signaux avancés qui n'incitent pas à l'optimisme.

◆ La région mise beaucoup sur le nucléaire, sur la défense... Ces secteurs peuvent-ils prendre le relais ?

◆ Heureusement que ces secteurs s'en sortent bien,

mais ils ne peuvent pas tout résoudre immédiatement. Le nucléaire, avec les chantiers d'EPR, demande des qualifications très longues et coûteuses ; les volumes ne sont pas encore colossaux. Quant à la reconversion vers l'aéronautique ou la défense, c'est un processus de trois à cinq ans. En Franche-Comté, nous avons le savoir-faire en composants primaires, mais nous manquons de proximité avec les grands systémiers qui pilotent ces marchés.

◆ Vous évoquez souvent la « résilience » des chefs d'entreprise. Quel est leur moral ?

◆ Je suis impressionné par leur combativité, mais une partie d'entre eux, proche de la retraite, est démotivée par l'absence de perspectives de reprise. La France a un problème structurel : seulement 12 % des entreprises passent à

la génération suivante, le taux le plus faible d'Europe. Or, bâtir une entreprise industrielle demande du temps, bien loin du mythe des « licornes » instantanées. Il faut des années pour constituer des capitaux propres et stabiliser des marchés volatils.

◆ Quelles mesures concrètes demandez-vous aux pouvoirs publics ?

◆ Nous demandons un arrêt pur et simple de la taxation de la production. Ces impôts pèsent sur l'entreprise quelle que soit sa rentabilité et pénalisent directement l'emploi. À titre d'exemple, une usine qui fait 50 M€ de CA, qui emploie 200 personnes peut payer jusqu'à 2 M€ d'impôts de production par an.

De plus, nous dénonçons le nouveau projet régional de « versement mobilité », qui va prélever 35 M€ supplémentaires sur les entreprises (à partir de 11 salariés) dès 2026.

Cela représente environ 180 € par salarié. C'est insupportable et incohérent : on taxe les entreprises d'un côté, et on s'étonnera de l'autre de devoir les subventionner quand elles décideront de déménager leur production ailleurs.

◆ La transition environnementale reste-t-elle une priorité malgré ces tensions ?

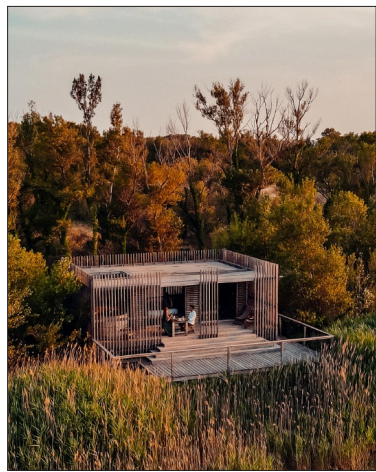
◆ Absolument. La priorité environnementale est intégrée car elle rejoint l'efficacité économique. Réduire notre consommation d'énergie et nos émissions de gaz à effet de serre est bon pour la planète, mais c'est aussi un levier direct pour améliorer le compte de résultat en faisant des économies. Pour résumer notre message : il faut moins de dépenses publiques pour moins d'impôts.

Propos recueillis par Frédéric Chevalier

Région BFC. + 65% de prêts aux collectivités locales, aux bailleurs sociaux et au secteur santé et médico-social, 19,4 M€ investis en direct générant plus de 80 M€ d'investissement : en 2025, la Banque des Territoires en Bourgogne Franche-Comté signe une année record.

Un soutien actif au dynamisme de la région

Sur le plan bancaire, la direction régionale affiche 1,7 Md€ de dépôts réglementés et 31,1 M€ de consignations pour l'exercice 2025. « Nous avons bénéficié de conditions de taux favorables », reconnaît le directeur régional de la Banque des Territoires BFC, Charles du Dresnay. Les ressources employées pour les prêts à long terme proviennent en effet majoritairement de la transformation d'une partie de l'épargne réglementée, notamment le Livret A, le LDDS et le LEP. À l'échelle nationale, l'encours moyen mensuel des dépôts au 31 décembre 2025 s'élevait à 92,4 Md€.



Soutien à l'économie : un investissement de 2,3 M€ pour Coucoco Cabanes. Crédit : CoucocoCabanes.com

Santé et grand âge, attractivité industrielle et soutien aux ruralités sont les orientations stratégiques de la Banque des Territoires en BFC. Localement, le secteur du logement a ainsi bénéficié de 515 M€ de nouveaux prêts. Ces financements ont permis la construction ou l'acquisition de 2.201 logements sociaux et la réhabilitation de 4.267 unités existantes. Un dispositif expérimental d'éco-prêt a été mis en œuvre avec le bailleur Néolia, prévoyant une modulation du taux d'intérêt selon la consommation énergétique réelle constatée après travaux. 16,1 M€ de prêts ont été accordés pour la seconde tranche des travaux du centre hospitalier de Besançon ou encore 32,5 M€ pour la reconstruction de l'Ehpad d'Auxerre.

SOUTIEN À L'ÉCONOMIE

Le soutien à l'industrie régionale s'est traduit par un prêt de 5 M€ pour la restructuration du site Isola Composite à Delle. Dans le secteur du tourisme, un investissement de 2,3 M€ a été réalisé auprès de la société Coucoco Cabanes qui, depuis la Haute-Saône, a déployé un parc d'hébergements insolites et écoresponsables dans toute la France. À Dijon, la Banque des territoires, aux côtés de France Active Bourgogne, a octroyé 150.000 € à l'École de production portée par l'UIMM 21 afin d'ouvrir trois classes supplémentaires dans les années à venir et ainsi répondre au défi du manque de main-d'œuvre qualifiée

dans les secteurs de la métallurgie et de l'usinage.

C'est enfin une donnée moins connue : la Banque des Territoires est consignataire des professions juridiques (notaires, commissaires de justice, greffiers) ; par exemple, les fonds des tiers déposés auprès des notaires et confiés à la Banque des territoires représentent 1,7 Md€. Dans un secteur concurrentiel, ces professions ont choisi la Banque des territoires pour financer leurs projets (immobiliers, installation, rachat de parts) : 59 projets ont été financés à hauteur de 10 M€ de prêts.

DÉPLOIEMENT DE PROGRAMMES NATIONAUX

L'organisme, financeur des projets des collectivités, a accompagné plusieurs programmes nationaux en BFC en 2025 : mobilisation de 125 M€ de prêts et 2,3 M€ d'investissements au titre de Action Cœur de ville. Cela inclut notamment 3,4 M€ pour la rénovation de l'hôtel Kyriad à Montbéliard et 1,5 M€ pour un cinéma au Creusot.

Le programme Petites villes de demain a permis d'engager 108 M€ de prêts et 5,5 M€ d'investissements en 2025. Le programme EduRenov (réhabilitation du patrimoine scolaire) a permis de débloquer 40 M€ de prêts avec, par exemple, la réhabilitation des lycées de Poligny et Morteau, complétés par un prêt de 463.000 € de l'école à Vessemont. « Si la Banque des terri-



Santé : le CHRU Jean Minjot de Besançon a bénéficié de 16,5 M€ de prêts pour la seconde tranche de travaux de réhabilitation. Crédit : JDP.

toires ne se substitue jamais à l' élu, il est certain que, sans son engagement, certains projets ne trouveraient peut-être pas de financement », appuie Charles du Dresnay. Une affirmation d'autant plus pertinente que l'organisme peut octroyer des prêts de très long terme dont la rentabilité n'est pas immédiate. En accord avec les préoccupations des collectivités, la Banque des Territoires finance le programme Aquagir, pour la préservation de la ressource en eau : à ce titre, le Grand Chalon a bénéficié de 2,5 M€ de prêts pour la rénovation de son réseau d'assainissement.

Au niveau national enfin, la Banque des Territoires a signé 41,7 Md€ de nouveaux prêts en 2025, soit une augmentation de 46,3 % par rapport à 2024. La construction et la rénovation de logements sociaux et intermédiaires représentent 22,7 Md€ de cette enveloppe. L'activité d'investissement nationale a porté sur 259 projets structurants pour un montant de 1,6 Md€, faisant de la Banque des Territoires un acteur discret, mais essentiel, du dynamisme de notre pays.

Emmanuelle de Jesus

Région BFC. Première autosaisine de la mandature, le rapport sur le devenir des lycées tient compte du déclin démographique quoique contrasté des élèves et du vieillissement des personnels.

Mettre le lycée au cœur du territoire

Deuxième poste budgétaire régional (336 M€) en BFC, les lycées étaient l'objet du dernier rapport du Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser), fruit d'une autosaisine de l'organisme. Il s'inscrit dans un climat tendu, la loi sur la simplification de la vie économique ayant en effet rendu l'existence des Ceser facultative, soumis au bon vouloir de l'exécutif régional. Plusieurs parlementaires ont d'ailleurs saisi le Conseil constitutionnel pour contester cette suppression, arguant de l'importance de ces regards de la société civile pour éclairer les politiques publiques. C'est dans ce contexte de résistance institutionnelle que le Ceser BFC présente ses préconisations, articulées autour de quatre axes majeurs pour adapter les lycées aux réalités de demain, la première d'entre elles étant la déprise démographique puisqu'on évalue à 11.000 en 2035 le nombre d'élèves en

moins par rapport à l'effectif actuel de 83.000 lycéens.

Le premier levier identifié est la modernisation de la gouvernance. L'idée phare est l'instauration d'un « contrat territorial lycée ». Ce nouvel outil, déployé à l'échelle du bassin de vie, doit permettre de mettre autour d'une même table les élus, la communauté éducative et les acteurs socio-économiques. L'objectif, coordonner de manière cohérente l'offre de formation, mais aussi les questions cruciales de mobilité et d'hébergement et mettre le lycée au cœur de l'organisation territoriale. Pour sceller ce lien, le rapport demande un renforcement de la présence des élus régionaux au sein des conseils d'administration des établissements.

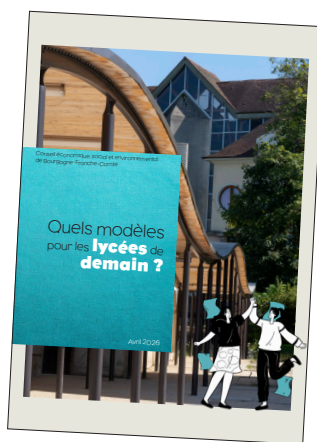
HYBRIDER LES BÂTIMENTS

Face aux contraintes budgétaires et à la baisse du nombre d'élèves, le Ceser prône l'optimisation : plutôt que de supprimer des classes voire des établissements, l'instance suggère de mutualiser les moyens. Res-

tauration, de la maintenance, partage d'équipements : l'idée est de réaliser des économies d'échelle sans altérer la qualité du service. Le rapport invite également à expérimenter de nouveaux modèles organisationnels, plus souples, pour garantir la viabilité économique des petites structures, et imaginer dès la phase de travaux les possibilités d'hybridation du lieu. En ouvrant, par exemple, les plateaux techniques à la formation pour adultes ou en accueillant des associations, l'établissement devient un pilier du développement territorial.

CARTE DES FORMATIONS

Le Ceser appelle à un plan de sauvegarde spécifique pour les lycées professionnels ruraux. Pour ces établissements isolés, la solution résiderait dans l'ouverture de formations de « niche » ou à forte demande. L'enseignement hybride (utilisation du numérique et du travail en réseau) ainsi que les partenariats accrus en resserrant les liens entre lycées, CFA et entreprises via les Campus des métiers et



des qualifications, garantiraient le maintien des options à faibles effectifs et d'un maillage territorial des lycées généraux et pro essentiel dans une région BFC essentiellement rurale.

Enfin, le Ceser insiste sur la qualité de vie et l'ancrage local via une adaptation fine des transports scolaires aux impératifs pédagogiques et une meilleure accessibilité des bâtiments, afin de transformer le lycée en un véritable lieu de ressources pour tous.

E. de J.

Côte-d'Or

QUELLE CARTE SCOLAIRE POUR LA RENTRÉE ?

Dans l'académie de Dijon, les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2026 s'élevaient à 112.319 élèves (-2.769 élèves dans les écoles publiques par rapport au constat de la rentrée 2025). L'académie de Dijon voit sa dotation diminuer de 81 moyens d'enseignement pour la rentrée 2026 dont un retrait de 33 moyens pour la Côte-d'Or (- 957 élèves). Le projet d'aménagement scolaire du territoire préserve une moyenne de 21 élèves par classe. « La suppression des postes d'enseignants n'est en ce sens pas strictement proportionnelle à la baisse démographique », communique l'académie de Dijon qui s'alignera sur des priorités nationales et départementales :

- Dédoublage des classes en éducation prioritaire pour renforcer l'acquisition des fondamentaux en début de scolarité, en concentrant les moyens sur les territoires socialement les plus fragiles ;
- Plafonnement des effectifs en GS, CP et CE1 à 24 élèves des classes de grande section, CP et CE1 hors éducation prioritaire ;
- Actions en faveur de la ruralité, afin de mieux accompagner les territoires.
- Développement des dispositifs dédiés à l'inclusion tout particulièrement dans le contexte de la généralisation des Pas depuis la rentrée scolaire 2024. Deux nouvelles Ulis seront créées à la rentrée 2026.
- Développement des dispositifs de scolarisation des moins de trois ans (MTA) dans les QPV. Le nombre de MTA sur le département sera de 17 à la rentrée 2026 avec l'ouverture d'un nouveau dispositif à l'école maternelle Bourdenières à Chenôve.

en bref

Saône-et-Loire. Vendredi 24 avril, Jérôme Durain, président de la région BFC, a visité aux côtés de Fabrice Rousseau, proviseur du lycée Niépce-Balleure de Chalon-sur-Saône, les ateliers de chaudronnerie entièrement modernisés.

2,32 M€ pour offrir un nouvel élan à la formation en chaudronnerie

Le lycée Niépce-Balleure, vaste complexe de plus de 7 hectares à Chalon-sur-Saône, a reçu la visite de Jérôme Durain, président de la région BFC. La raison : ses ateliers de chaudronnerie, qui souffraient jusqu'alors d'un manque d'espace et d'une obsolescence technique, ont été entièrement réhabilités pour répondre aux nouveaux enjeux de formation, notamment avec l'ouverture d'une option en chaudronnerie plastique.

Grâce à la mutualisation de locaux anciennement occupés par le GRETA 71, les élèves disposent désormais d'une surface totale de 1.135 m². Cette restructuration a permis d'optimiser la fluidité et la luminosité des espaces de travail. Une attention particulière a été portée à la santé des apprenants en CAP et Bac Pro : les cabines de soudure bénéficient d'une ventilation renforcée, tandis



La rénovation des ateliers chaudronnerie répondait à un double enjeu : s'adapter aux nouvelles formations et garantir une sécurité optimale aux élèves et aux formateurs. Crédit : lycée Niépce-Balleure.

que le stockage et la distribution des gaz ont été remis aux normes de sécurité les plus strictes.

Le confort acoustique et thermique a également été au cœur du projet, avec une isolation phonique améliorée pour le bien-être des élèves et des personnels des bâtiments voisins. Enfin, les machines ont été réagencées pour créer des zones de sécu-

rité claires, complétées par des vestiaires et des douches modernes, ainsi que de salles de cours complémentaires.

UN INVESTISSEMENT RÉGIONAL DE 2,32 M€

Cette opération d'envergure a été intégralement financée par la région Bourgogne Franche-Comté pour un budget global de 2,32 M€ TTC. Pour le pro-

visueur Fabrice Rousseau, qui accompagnait Jérôme Durain lors de cette visite, « ces aménagements offrent un outil pédagogique performant, lumineux et fluide, à la hauteur des exigences industrielles actuelles, tant pour la formation initiale que pour les stagiaires de la formation continue ».

Frédéric Chevalier

Yonne. Afin de célébrer la labellisation du périmètre, le département de l'Yonne a fédéré une soixantaine de manifestations sur le thème des Lueurs de Vézelay - Le Vézélien étincelant.

600.000 € pour rendre le Vézélien plus étincelant

Les 15 années de démarche collective avant l'obtention du label Grand site de France et la reconnaissance par le ministère de l'Écologie, le 26 janvier dernier, méritaient bien six mois de festivités. Jusqu'en octobre prochain, les 18 communes du périmètre vivront au rythme des « lueurs » déclinées en cinq thèmes. Soit 60 manifestations dont une trentaine imaginées spécialement pour l'évènement. « Parce que cet écrin verdoyant, riche d'un patrimoine architectural remarquable, se caractérise par une luminosité unique, nous avons souhaité prendre pour thème des festivités le fameux chemin de lumière qui traverse la basilique de Vézelay, véritable prouesse technique des bâtisseurs », explique Grégory Dorte, le président du conseil départemental.

En point d'orgue de cette vaste programmation qui va mettre en valeur aussi bien le vignoble que les châteaux ou « la Cure, le Cousin et les forêts », le 20 juin. À la veille du solstice d'été, une journée de festivités va être organisée sur la « Colline éternelle » afin de « fêter le label et inaugurer le parvis restauré de la basilique Sainte-Marie-Madeleine ». Accompagnée par l'ensemble Les Métaboles, la cantatrice Axelle Saint-Cirel - connue par le grand public pour avoir interprété *La Marseillaise* lors de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques de Paris - accomplira « un geste inaugural ».

PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

Au-delà de l'aspect festif, le directeur artistique des Lueurs de Vézelay et président de la société 1.618, Willy Vanhonnacker, a



souhaité mettre en avant les nombreuses initiatives locales, le savoir-faire des habitants et la richesse existante du territoire. Un dispositif qui a un coût : 600.000 €. « C'est une somme conséquente, concède Sonia Patouret, première vice-présidente du conseil départemental sur le plateau d'Ici Auxerre, mais pour laquelle le département

n'est pas seul, puisque nous avons sollicité de nombreux mécènes, des partenaires financiers, des collectivités, des subventions ». Au final, près de 50% de l'enveloppe budgétaire devrait provenir d'éléments extérieurs. Vézelay vaut bien une fête si grande soit-elle !

Stéphane Bourdier

Yonne

MUSICASENS FAIT SON RETOUR LES 4 ET 5 JUILLET PROCHAINS. Porté par la municipalité de Sens, ce festival gratuit compte parmi les temps forts de l'animation estivale dans le nord de l'Yonne, transformant la place Garibaldi en scène à ciel ouvert et en point de convergence pour des milliers de visiteurs. Pensé comme un événement populaire et intergénérationnel, MusicaSens conjugue attractivité culturelle et valorisation du tissu local. Sa programmation mêle, en effet, têtes d'affiche des années 1990-2000, spectacles tribute et dispositifs participatifs comme le karaoké géant. En parallèle, le festival permet aux jeunes artistes de participer à un tremplin musical organisé en amont lors de la Foire de Sens, leur offrant ainsi une visibilité professionnelle et une passerelle vers la grande scène. Au-delà de l'évènement festif, MusicaSens illustre une stratégie culturelle de proximité avec un accès gratuit, un événement en cœur de ville et un soutien à l'émergence artistique.

NOUVELLE CAMPAGNE DE CROWDFUNDING POUR L'ÉOLIEN. Seider et GP Joule lancent une opération de financement participatif pour soutenir le développement du projet éolien Les Champs du Soleil, à Saint-Cyr-les-Colons. Ouverte dès le 4 mai sur la plateforme



spécialisée Lendosphere, la collecte vise une somme de 120.000 € sous forme de prêts rémunérés accessibles à partir de 50 €. Dans un premier temps, l'investissement est réservé aux habitants de la communauté de communes Chablis Villages et Terroirs, qui bénéficieront de conditions privilégiées. À compter du 18 mai, l'opération sera élargie à l'ensemble des investisseurs. Pour les porteurs, ce dispositif permet d'associer les riverains au financement d'infrastructures locales tout en favorisant l'acceptabilité des projets. « L'objectif est de permettre aux habitants de tirer parti des retombées économiques tout en contribuant à la transition énergétique », souligne Seider. Le projet, actuellement en phase d'études environnementales, doit aboutir début 2027 avec la définition précise de l'implantation et des caractéristiques techniques des éoliennes.

en bref

RETROUVEZ L'INTEGRALITÉ DE VOTRE JOURNAL
ET PLUS ENCORE SUR
www.journal-du-palais.fr



Opinions

Accessibilité : APF France handicap attaque l'État pour inaction

Association APF France Handicap

Depuis plus de cinquante ans, la France s'est dotée de lois ambitieuses en matière d'accessibilité, sans résultat. Sur le terrain, l'inaccessibilité reste la norme.

Les trois textes (1975, 2005, 2014) qui ont posé des obligations claires, n'ont jamais été appliqués. La France a déjà été condamnée à deux reprises au niveau international, par l'ONU et le Conseil de l'Europe, pour ses manquements.

En 2014, prenant acte de l'échec de la loi de 2005, le Gouvernement a mis en place le dispositif des Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), permettant aux établissements existants d'organiser leur mise en accessibilité sur le long terme.

Plus de 10 ans plus tard, aucune institution publique ni aucune autorité administrative, ne disposent de données fiables et actualisées sur le nombre d'ERP s'étant conformés à leur obligation d'accessibilité depuis 2014 : 900.000 ERP restent en dehors de tout dispositif de mise en accessibilité, soit près de 50 % de ceux visés par les Ad'AP.

Cette situation d'indifférence collective à l'égard d'une obligation pourtant imposée par la loi de la République pour assurer le respect des droits fondamentaux des personnes en situation de handicap s'explique notamment par une carence manifeste des services de l'État dans les départements.

Déterminée à faire la transparence sur ce sujet, APF France handicap a donc demandé

aux six préfectures de département de la région Centre-Val de Loire de lui communiquer tout document permettant de faire le bilan de la politique d'accessibilité des ERP sur le territoire, en application de la circulaire de juin 2025 donnant obligation aux préfectures de mettre en place une stratégie de contrôle et de sanctions, et d'établir le bilan chiffré des établissements n'ayant pas rempli leurs obligations.

Face à l'inaction et au silence, des Préfectures saisies, APF France handicap porte le sujet devant le Tribunal administratif d'Orléans.

UN ENJEU MAJEUR POUR L'EFFECTIVITÉ DES DROITS

L'accessibilité est la condition sine qua non de l'effectivité des droits et d'une réelle et concrète citoyenneté et participation sociale des personnes en situation de handicap et de leurs proches. L'accès à l'information constitue donc un levier essentiel pour lutter contre les discriminations conformément aux préconisations de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées. Sans données fiables et accessibles, il est impossible d'identifier les manquements, de mobiliser les pouvoirs publics et d'engager des démarches ciblées contre les établissements non accessibles. Cette action vise donc à poser les bases d'une politique publique et d'une mobilisation collective plus efficace en matière d'accessibilité.

APF France handicap rappelle l'importance

de l'enjeu de l'accessibilité. Il concerne l'ensemble de la population : personnes en situation de handicap, personnes âgées, parents avec poussette, personnes temporairement empêchées, livreurs et travailleurs, voyageurs... Réduire l'accessibilité à la seule situation de handicap est une erreur majeure qui freine les politiques publiques.

LES REVENDICATIONS D'APF FRANCE HANDICAP

Face à cet échec systémique, APF France handicap appelle le gouvernement à prendre ses responsabilités et formule trois revendications :

- La création d'un secrétariat d'État sur l'accessibilité universelle afin de veiller à la mise en accessibilité de la société.

- L'ouverture d'une commission d'enquête parlementaire afin d'évaluer les défaillances des politiques publiques menées depuis plus de cinquante ans.

- La réouverture du fonds d'accessibilité territorial accompagné d'un vaste plan de communication afin d'en informer les personnes concernées.

La démarche engagée en Centre-Val de Loire se veut pionnière et s'inscrit dans une stratégie nationale. D'autres actions similaires seront lancées dans plusieurs régions dans les mois à venir. APF France handicap appelle l'ensemble des acteurs publics à agir sans délais.

Le billet PAR EMMANUELLE DE JESUS

King of bons mots



Pendant longtemps, soooooo long de son point de vue n'en doutons pas, Charles a été ce type un peu falot, avec une tête de benêt et des pavillons auriculaires claquant au vent, surtout connu pour avoir épousé et fait deux enfants, dont un futur roi d'Angleterre, à une princesse universellement aimée, la divine Diana, tout en aimant sans s'en cacher une autre femme, marchant en queue de pie derrière sa redoutable queen de maman. Les Anglais eux-même qui adorent leurs monarques et ne se privent pas au nom du *Qui bene amat bene castigat* de les moquer, ont même une charmante tasse à son effigie, avec les oreilles pour servir d'anses, c'est moche à souhait mais ça fait rire au breakfast. Bref. Élisabeth II n'en finissant pas de ne point s'éteindre, des voix s'élevaient même pour enjoindre Tchârlz d'abdiquer au décès d'icelle afin de laisser la place aux séduisants William and Kate. Nonsense ! Devenu roi avec sa Camilla chérie à ses côtés, Charles s'est épanoui et endosse avec brio son costume de VIP de l'Angleterre.

C'est dans ce cadre qu'il était la semaine dernière aux États-Unis où il s'emploie à rafistoler les relations entre les deux pays, mises à mal par Donald Trump qui fustige régulièrement la politique du premier ministre Keir Starmer, parce que les Anglais sont super méchants de pas supporter davantage cette très bonne guerre, je vous le fais à la Trump. Invité à prononcer un discours au Congrès, le monarque s'est taillé un joli succès en ponctuant celui-ci de piques mouillées d'acide. Censé célébrer les 250 ans de la Déclaration d'indépendance des colonies américaines de la couronne britannique, Charles III s'est en effet permis un rappel historique - « *Les Pères fondateurs étaient des rebelles courageux et dotés d'une grande imagination, animés d'une juste cause... Il y a 250 ans... C'est-à-dire hier, comme on dit au Royaume-Uni* » avant de remettre son hôte à sa place : « *Vous avez récemment déclaré, monsieur le Président, que sans les États-Unis, l'Europe parlerait allemand. Permettez-moi de rappeler que, sans nous, vous parleriez français !* » Hilarité des parlementaires présents, rire jaune de Donald Trump tandis que Charles riait de son bon mot. Voilà pour le côté plaisant. Mais le roi a également fait référence à la « Magna Carta » britannique, préliminaire de l'État de droit, rappelant au président américain que leurs pays sont grands par

« *la stabilité et la clarté des règles, un pouvoir judiciaire indépendant pour résoudre les différends et rendre des jugements impartiaux* ». Une ironie cinglante alors que la mégalomanie et la tentation autocratique de Donald Trump ne connaissent aucune limite, un coup d'œil

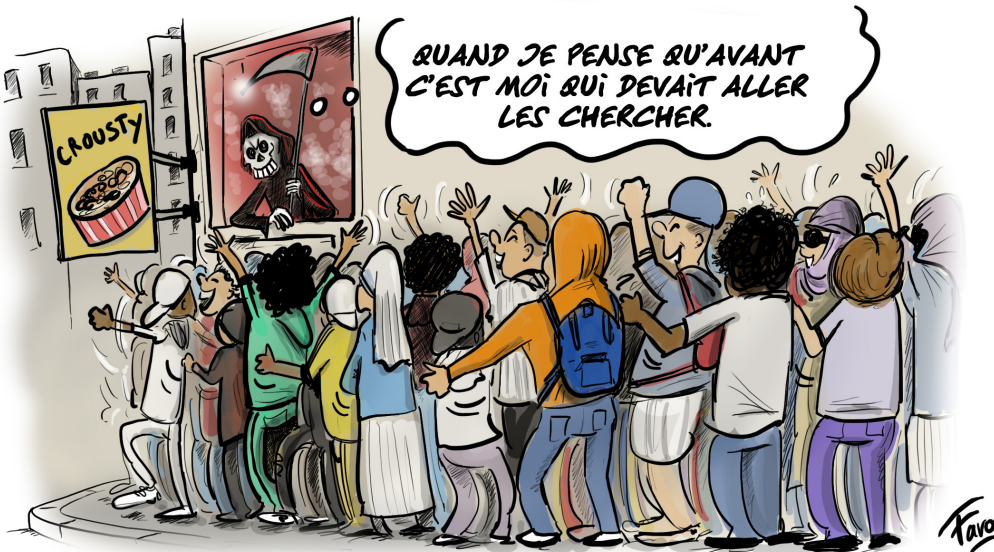
sur son projet de passeport Premium en édition limitée, avec son portrait en face de celui des Pères fondateurs de la nation américaine, rien que ça, suffit à s'en convaincre... « *Le pouvoir tend à corrompre, le pouvoir absolu corrompt absolument* », écrivait Lord John Emerich Edward Dalberg Acton, qui disait aussi : « *La liberté n'est pas le droit de faire ce que nous voulons, mais le droit d'être en mesure de faire ce que nous devons faire* ». Pas certaine que cette sagesse ne parvienne à traverser l'Atlantique, pourtant la citation originale est en anglais. Mais comme le disait Oscar Wilde, quintessence de l'esprit british, « *L'Angleterre et l'Amérique n'ont plus rien désormais qui les distingue, sauf bien entendu, le langage* ». Ah, ils sont forts, ces Anglais...



CAPTURE D'ÉCRAN COMPLEX WHITE HOUSE

Le regard de Faro

LE CROUSTY : LA NOUVELLE STAR DE LA MALBOUFFE



NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif. Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Confiez-nous vos annonces légales !



Envoyez vos annonces par mail à : annoncelegale.jdp@legalnet.org
Renseignements au 03 80 68 25 55

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional

LE JOURNAL DU PALAIS
S.A.S. au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon
Société du groupe Legalnet

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - Site internet : www.journal-du-palais.fr
Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations

Président et directeur de la publication :

S.A.S. Compagnie Mobilière de Gestion de Participations,
représentée par Michel GUYOMARD

Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS

Rédaction : Frédéric CHEVALIER

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €
Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres
Polignon Pla de L'Estany s/n - 1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)
Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

xxx

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@legalnet.org
Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org

Adjudication



LDH AVOCATS
6 rue de l'École de Droit à DIJON

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

MERCREDI 17 JUIN 2026 A 10 H 30

À l'audience du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Dijon,
Cité Judiciaire, 13 boulevard Clemenceau à Dijon.

A MONTAGNY LES BEAUNE (21), 9 rue de Charodon

Cadastré sections C1, C2, C3, C9, C1151, C1153, C1154, ZC 19

Pour une contenance totale de 2ha 70a 73ca

Une vaste maison à usage d'habitation comprenant :

- au rez-de-chaussée : salon avec grande bibliothèque attenante, un séjour, une grande cuisine et un espace sanitaire/ buanderie

- au 1^{er} étage : deux suites avec pièces d'eau, mezzanine

- au 2^{ème} étage : deux volumes de chambre, une salle de bain et un sanitaire

Vaste dépendance divisée en un studio, un atelier, une écurie avec box, une grange une cave

Parc

L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de l'occupation des lieux.

MISE A PRIX : 156.000 €
LES ENCHÈRES NE PEUVENT ÊTRE PORTEES
QUE PAR UN AVOCAT INSCRIT AU BARREAU DE DIJON

VISITE : MARDI 02 JUIN 2026 A 10 H 00

A la requête du CREDIT LOGEMENT, société anonyme au capital de 1 259 850 270,00 €, inscrite au RCS de Paris, identifiée sous le n° siren 302 493 275, dont le siège social est 50 boulevard de Sébastopol à Paris (3^{ème}), agissant poursuites et diligences d'un représentant légal en exercice, domicilié audit siège, créancier poursuivant, ayant la SCP LDH AVOCATS, pour avocat, 6 rue de l'École de Droit à Dijon.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Dijon uniquement le matin sur rendez-vous ou au cabinet de la SCP LDH AVOCATS 6 rue de l'École de Droit à Dijon. L2602481

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Administrations, Avocats, Chefs d'Entreprises,
Officiers Ministériels, Mairies, Tribunaux...

Nos services sont à votre disposition pour
traiter au mieux vos publications.

Envoyez vos annonces d'insertions judiciaires et légales
par mail :

annoncelegale.jdp@legalnet.org

Annances légales

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

VENTE CESSION
ATTRIBUTION D'APPORTS

LE MARIGNY

Insertion - Cession
de fonds de commerce

Suivant acte reçu à QUETIGNY par Me Roquel, Notaire à DIJON, le 27/4/26, Monsieur Virgilio GONCALVES RODRIGUES, demeurant à LONGVIC (21600), 3 rue Jacqueline Auriol a cédé à M. Omer ACAR, demeurant à DIJON (21000), 1 rue des Rosiers, un fonds de commerce de tabac, presse, Loto, Bimbeloterie sis à DIJON (21000), 15 place Darcy, connu sous l'enseigne LE MARIGNY et pour lequel le CEDANT est immatriculé au R.C.S. de DIJON sous le numéro 332 064 591.

Moyennant le prix principal de 250.000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 243.000 € et aux éléments corporels pour 7.000 €. Marchandises en sus pour 44.568,63 €. Entrée en jouissance : A compter de la signature du contrat de gérance au bureau des Douanes soit le 27/04/26.

Oppositions : Chez Me Thomas ROQUEL, Notaire à DIJON (21000), 23 rue Buffon, dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publicité au B.O.D.A.C.C.

Pour unique insertion, le Notaire.
L2602414



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

CAFE IN

Cession
de fonds de commerce

Par acte S.S.P. signé électroniquement en date du 01/04/2026, enregistré à la Recette des Impôts de DIJON le 13/04/2026, sous les références «Dossier 2026 00015933 référence 2104P01 2026 A 01121», MONSIEUR BACHIR BENCHIKHA, entrepreneur individuel en liquidation judiciaire représentée par la SELARL ASTEREN en sa qualité de liquidateur judiciaire, dont l'établissement principal est situé 27 place Gallié 21000 DIJON et immatriculé au RCS de DIJON sous le n°483 506 820, A vendu à la société ATJ FOOD, SAS au capital de 1000 €, dont le siège social est situé 10 impasse du clos verrières 21000 DIJON et immatriculée au RCS de DIJON sous le n°101 875 177, le fonds commercial de restauration rapide sur place et salon de thé exploité 27 place Gallié 21000 DIJON, sous l'enseigne CAFE IN avec entrée en jouissance le 01/04/2026 moyennant le prix de cinq mille euros.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues au Cabinet d'avocats SARL CANNET -MIGNOT, LEGASPHERE AVOCATS sis 2 Bis rue du Cap Vert 21800 QUETIGNY au plus tard dans les 10 jours de la dernière en date des publications où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis.
L2602423

RÉDACTION

CHEVALIER Frédéric
DEJESUS Emmanuelle

03.80.68.23.67

redaction.jdp@legalnet.org

CONSTITUTION
DE SOCIETEPÂQUERETTE
CAVE À MANGER

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : PÂQUERETTE
CAVE À MANGER

FORME : Société à responsabilité limitée

CAPITAL : 10.000,00 Euros
SIEGE SOCIAL : 8, Grande Rue 21700
NUITS SAINT GEORGES

OBJET : La Société a pour objet en France, les activités : - de caviste ; - de bar ; - de petite restauration sur place ; - la participation de la Société, par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, - et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser sa réalisation, son développement ou son extension.

DUREE : 99 années

GERANCE : Mr Rémy MARGUERITTE
demeurant 30, rue de Beaune 21220
L'ETANG-VERGY

IMMATRICULATION : au RCS de
DIJON

L2602166

Pour avis.



LOENA CAPITAL

Avis de constitution

Par acte sous signature privée en date du 22 avril 2026 est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : LOENA CAPITAL.
FORME : Société à responsabilité limitée.

CAPITAL : 1.000 €.

SIEGE : 5 avenue de la Concorde - 21000 DIJON.

OBJET :

Toutes prise de participations et toutes opérations financières de placement dans toutes sociétés ou affaires civiles ou commerciales ;

La souscription, l'acquisition, l'apport, la cession de toutes valeurs mobilières, la gestion de tous portefeuilles-titres ;

La direction, l'organisation, le financement, le contrôle de toutes affaires ou entreprises industrielles, commerciales, financières, mobilières, immobilières ou autres ;

La fourniture au profit de sociétés auxquelles elle est apparentée de toutes prestations administratives, comptables, juridiques, financières, informatiques, logistiques et autres ;

Toute activité d'achat, de vente, de location et d'exploitation de société ou assimilés ;

Toute activité de représentation commerciale ;

Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

DUREE : 99 années.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTES : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses parts sociales. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente de parts sociales.

GERANT : Monsieur Arnaud VERGER,
demeurant 16 rue de Glapigny - 21120
GEMEAUX.

IMMATRICULATION : Au R.C.S. de
DIJON.

L2602325

Pour avis.

SORDEL ENERGIE

Avis de constitution
du 15/04/2026

FORME : Société par actions
simplifiée.

DENOMINATION : SORDEL
ENERGIE.

SIEGE : 25 route de Dijon - 21370
PASQUES.

DUREE : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL : 1.000 €.

OBJET : La production et vente
d'électricité photovoltaïque et de toutes
autres énergies renouvelables.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE :
Tout associé peut participer aux
décisions collectives sur justification
de son identité et de l'inscription en
compte de ses actions au jour de la
décision collective.

Sous réserve des dispositions
légales, chaque associé dispose
d'autant de voix qu'il possède ou
représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions,
à l'exception des cessions aux
associés, sont soumises à l'agrément
de la collectivité des associés.

PRÉSIDENT : Monsieur Geoffrey
SORDEL, demeurant 25 route de Dijon
- 21370 PASQUES.

La société sera immatriculée au
Registre du Commerce et des Sociétés
de DIJON.

Pour avis : Le président.

L2602219

Docteur Hélène
BRIMA

Avis de constitution

Aux termes d'un acte électronique en date des 24 et 25/04/2026, il a été constitué une SELARL de chirurgiens -dentistes au capital de 53 100 €, dénommée Docteur Hélène BRIMA, dont le siège social est situé 18, rue de la Chouette - 21000 DIJON, qui a pour objet l'exercice commun ou individuel à titre exclusif de la profession de chirurgien-dentiste. M^{me} Hélène BRIMA, demeurant 12 bis, rue du Temple - 21000 DIJON et M^{me} Manon GONZALES, demeurant 15, rue Jean Renaud - 21000 DIJON, assurent la gérance sans limitation de durée. Immatriculation au RCS de DIJON.

Pour avis.
L2602404

GROUPEMENT
FORESTIER DU
BOIS DU FOUR

Avis de constitution

Aux termes d'un acte authentique reçu le 25/09/1976 par Maître Gilbert MATHIEU, Notaire à VITTEAUX (21350) - 40 rue Hubert Languet, il a été constitué une SC ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION sociale :
GROUPEMENT FORESTIER DU BOIS
DU FOUR

Objet social : Le groupement
forestier créé en vertu du présent
acte a pour objet : - la constitution
de massifs forestiers sur les
terrains nus ci - après apportés ou
acquis, et tous autres terrains
qui pourraient être ultérieurement
acquis, et tous autres terrains qui
pourraient être ultérieurement
acquis, reçus ou apportés. - l'amélioration,
l'équipement, la conservation et la
gestion des massifs forestiers qui
seront ainsi constitués, deceux
qui sot apportés ou acquis ci -
après et tous autres massifs qui
pourraient être ultérieurement
acquis, reçus ou apportés. - et généralement
toutes opérations quelconque qui,
ou bien serattachent directement ou
indirectement à cet objet, notamment
les acquisitions de terrains boisés ou à
boiser, ou bien dérivent normalement,
pourvu qu'elles ne modifient pas le
caractère civil du Groupement.

Siège social : 26 grande rue,
Villeneuve sous charny, 21350
THOREY SOUS CHARNY

Capital : 15 245 €

Durée : 99 ans à compter de son
immatriculation au RCS de DIJON

Gérance : M^{me} FAGNON Laetitia 3
rue de la Jonquière 75017 PARIS
L2602347

Pour avis.

SAS DCSC

Par ASSP en date à ST MARTIN DE LA MER du 24/04/2026, il a été constitué : Forme : SAS unipersonnelle. Dénomination : DCSC. Siège : 13, Voie Romaine, Hameau de Mâcon - 21210 ST MARTIN DE LA MER. Durée : 99 ans. Capital : 8 000 €. Objet : réalisation de travaux de plomberie, sanitaire, chauffage, climatisation, carrelage, électricité, plaquiste et activité d'agence immobilière et de transactions sur immeubles et fonds de commerce. Exercice du droit de vote : participation aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de ladite décision. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : David CHARLIER demeurant 13, Voie Romaine, Hameau de Mâcon - 21210 ST MARTIN DE LA MER. Immatriculation : RCS DIJON. L2602348

PARO PARC

Avis de constitution

Aux termes d'un acte électronique en date du 23/04/2026, il a été constitué une société civile immobilière au capital de 1 000 €, dénommée PARO PARC, dont le siège social est situé 11 bis, cours du Général de Gaulle - 21000 DIJON, qui a pour objet exclusif l'acquisition, la gestion, la location et l'administration d'un local professionnel situé 11 bis, cours du Général de Gaulle à DIJON (21000). Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de Dijon. Clause d'agrément : Toute cession de part sociale, y compris entre associés ou entre conjoints, ascendants et descendants, ne peut intervenir qu'avec l'agrément unanime des associés. M. Arnaud BLONDEL, demeurant 11, rue Saint-Vincent de Paul - 21000 DIJON, assure la gérance sans limitation de durée. L2602354



RENAIS 21

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé signé par voie électronique via DocuSign conformément à l'article 1367 du Code Civil en date du 23/04/2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : RENAISS 21.

FORME : Société civile immobilière.

SIEGE SOCIAL : 1 Rue Parmentier
89100 PARON.

OBJET :

- L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement, la vente de tous immeubles et droits et biens immobiliers, y compris en démembrement de propriété,

- Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

DUREE : 99 ans.

CAPITAL : 1.000 €.

GERANCE :

- Monsieur Sébastien, Valéry-
Guy ROUSSEL, demeurant 1 Rue
Parmentier 89100 PARON

- Madame Annelise ROUSSEL
née GOSELIN, demeurant 1 Rue
Parmentier 89100 PARON

CESSION DE PARTS SOCIALES :

Les parts sociales ne peuvent être
cédées, sauf entre associés, qu'avec
un agrément des associés donné par
un ou plusieurs associés représentant
plus de la moitié des parts sociales.

IMMATRICULATION : au RCS de
SENS.

Pour avis.
L2602343

RENOUVELABLE
ENERGIE PROJETS
SOLUTIONS ET
SERVICES

Aux termes d'un ASSP en date du 22/04/2026, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : RENOUELEABLE
ENERGIE PROJETS SOLUTIONS ET
SERVICES.

OBJET SOCIAL : La société a pour
objet, directement ou indirectement,
en France et à l'étranger : - La conception
et l'assistance à l'installation de postes
électriques distributeurs de moyenne
tension ; - La gestion, la supervision
et l'installation de réseaux électriques
basse et moyenne tension ; - Toutes
opérations quelconques contribuant à
la réalisation cet objet.

SIEGE SOCIAL : 3 impasse du
Champ Chardon - 21800 CHEVIGNY
ST SAUVEUR.

CAPITAL : 100.000 €.

DUREE : 99 ans à compter de son
immatriculation au R.C.S. DIJON.

PRÉSIDENT : GALILE, SAS au
capital de 2.000.000 €, ayant son siège
social 28 boulevard de la République
- 71100 CHALON SUR SAONE, R.C.S.
CHALON SUR SAONE n° 440 119 873.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET
DROITS DE VOTES : Chaque action
donne droit à une voix. Le droit de vote
attaché aux actions est proportionnel
à la quote-part du capital qu'elles
représentent.

CLAUSE D'AGREMENT : 1. Les
actions ne peuvent être cédées y
compris entre associés qu'avec
l'agrément préalable de la collectivité
des associés statuant à la majorité des
voix des associés disposant du droit de
vote.

2. La demande d'agrément doit être
notifiée par lettre recommandée avec
demande d'avis de réception adressée
au président de la société et indiquant
le nombre d'actions dont la cession
est envisagée, le prix de la cession,
les nom, prénoms, adresse, nationalité
de l'acquéreur ou s'il s'agit d'une
personne morale, son l'identification
complète (dénomination, siège social,
numéro R.C.S., montant et répartition
du capital, identité de ses dirigeants
sociaux). Cette demande d'agrément
est transmise par le président aux
associés.

3. Le président dispose d'un délai de
trois (3) mois à compter de la réception
de la demande d'agrément pour faire
connaître au cédant la décision de
la collectivité des associés. Cette
notification est effectuée par lettre
recommandée avec demande d'avis de
réception. A défaut de réponse dans le
délai ci-dessus, l'agrément sera réputé
acquis.

4. Les décisions d'agrément ou de
refus d'agrément ne sont pas motivées.

5. En cas d'agrément, l'associé
cédant peut réaliser librement la
cession aux conditions notifiées dans
sa demande d'agrément. Le transfert
des actions doit être réalisé au plus
tard dans les soixante (60) jours de
la décision d'agrément : à défaut de
réalisation du transfert dans ce délai,
l'agrément serait frappé de caducité.

6. En cas de refus d'agrément, la
société est tenue dans un délai d'un
(1) mois à compter de la notification du
refus d'agrément, d'acquiescer ou de faire
acquiescer les actions de l'associé Cédant
par un ou plusieurs tiers agréés selon la
procédure ci-dessus prévue.

Si le rachat des actions n'est pas
réalisé du fait de la société dans ce
délai d'un mois ; l'agrément du ou des
cessionnaires est réputé acquis.

En cas d'acquisition des actions
par la société, celle-ci est tenue dans
un délai de six (6) mois à compter de
l'acquisition de les céder ou de les
annuler.

Le prix de rachat des actions par un
tiers ou par la société est déterminé
d'un commun accord entre les parties. A
défaut d'accord, le prix sera déterminé
à dire d'expert, dans les conditions de
l'article 1843-4 du Code civil.
L2602349

Pour avis.
L2602349



LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

HOLDING
BAUMONT

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 27/04/2026, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : HOLDING
BAUMONT

Objet social : Toutes prestations de
conseils et assistance aux entreprises ;
L'animation de filiales et l'assistance
administrative, financière, commerciale
et de gestion à ses filiales ou à toutes
sociétés dans lesquelles elle détient
une participation ; L'acquisition,
l'administration, la gestion et la vente
de participations dans diverses sociétés
industrielles, commerciales, libérales,
agricoles et immobilières ; La gestion
et l'administration du portefeuille de
participations, de placements et de son
patrimoine en général, l'animation et la
coordination des sociétés auxquelles
elle est intéressée et les prestations
de services et conseils y afférents ;
L'acquisition, l'administration, la
gestion et la vente de tous biens, droits
et valeurs mobilières de tous types
et de tous instruments financiers ;
L'acquisition, la souscription,
l'administration, la gestion, la location
et la vente de tous biens ou droits
immobiliers de tous genres, y compris
l'immobilier démembré, en viager,
en pleine propriété, nu ou meublé,
d'habitation, professionnel ou autres,
détenus directement ou par le biais de
société civile ou de société civile de
placement immobilier (SCPI, OPCI).

Siège social : 7 B rue Champ Bazin,
21130 LES MAILLYS

Capital : 1 500 €

Durée : 99 ans à compter de son
immatriculation au RCS de DIJON

Gerance : M. BAUMONT Jean-
Philippe 9 Bis rue Champ Bazin 21130
LES MAILLYS

L2602480



CT MANU 21

Avis de constitution

Il a été constitué une société par
acte sous seing privé, en date du 30
septembre 2024, à DIJON.

Dénomination : CT MANU 21.

Forme : Société par actions simplifiée
unipersonnelle.

Siège social : 25 rue de la
manutention, 21000 Dijon.

Objet : Restauration rapide vente de
boissons non alcoolisées.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 1000 euros divisé
en 100 actions de 10 euros chacune,
réparties entre les actionnaires
proportionnellement à leurs apports
respectifs.

Cession d'actions et agrément : Tout
associé est admis aux assemblées et
participe au vote dans

les conditions légales, sans clause
statutaire dérogatoire. Les actions de
la société ne peuvent être cédées à titre
onéreux, y compris entre actionnaires,
qu'après agrément préalable des
associés représentant au moins la
moitié du capital social.

Admission aux assemblées
générales et exercice du droit de vote :

Dans les conditions statutaires et
légales.

Ont été nommés :

Président : Madame Yasmine
AMDOUN 14 Janvier 04030 ENFIDHA
-SOUSSE TUNISIE.

La société sera immatriculée au RCS
de Dijon.

L2602471

PUBLICITÉ

GUILBERT Fabrice

03.80.68.23.68

regiepublicitaire.jdp@legalnet.org

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

PERDRIZET

Par acte sous seing privé en date du 22/04/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION SOCIALE : PERDRIZET.
NOM COMMERCIAL : A. PERDRIZET & CIE.
FORME : Société par actions simplifiée (SAS).
CAPITAL SOCIAL : 1.000 €.
SIÈGE SOCIAL : 12 rue de Gray - 21000 DIJON.

OBJET SOCIAL : Négoce de vins et spiritueux, notamment liqueurs, import-export, distribution de boissons alcoolisées et non alcoolisées, conseil en œnologie, formation, organisation d'événements et toutes opérations s'y rattachant.

DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S.

PRÉSIDENT : Damien CANTIN, 1 ter chemin des Pierradins - 21121 FONTAINE LES DIJON.

DIRECTEUR GÉNÉRAL : Florent PIACENTE, 2 bis rue de Courtivron - 21120 POISEUL LES SAULX.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix.

CLAUDE D'AGREMENT : Cession d'actions à des tiers soumise à l'agrément des associés.

IMMATRICULATION : Au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON. L2602485

ALTHEA

Par ASSP en date du 25/04/2026 il a été constitué une SCI à capital fixe dénommée : ALTHEA.

CAPITAL : 500,00 €.
OBJET SOCIAL : Acquisition par tous moyens, administration et exploitation par bail, location ou autrement de tous biens immobiliers.

DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S. de DIJON.

SIÈGE SOCIAL : 4 rue de Soupeault - 21140 SEMUR EN AUXOIS.

GÉRANCE : M^{me} BECASSEAU PAULINE, demeurant 4 rue de Soupeault - 21140 SEMUR EN AUXOIS.

CESSION DE PARTS SOCIALES : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé.

Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en assemblée générale.

L2602406



SCP GUILARD CONVERS
PERRIER
Notaires Associés
7 boulevard de Brosses - 21000 DIJON

DL

FONTAINE LES DIJON (21121)
5 bis allée du Jura

Suivant acte reçu par Me Jean-Charles GUILARD, notaire à DIJON, le 27 avril 2026, a été constituée la société par actions simplifiée unipersonnelle dénommée «DL» - Siège social : FONTAINE LES DIJON (21121), 5 bis allée du Jura - Capital social : 100 € - Objet social : En France et à l'étranger, l'activité de transport de passagers impliquant la mise à disposition de voitures de transport avec chauffeur (VTC) ainsi que la location de chauffeur privé avec ou sans véhicule. Plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, et la prise de participation dans toutes sociétés par tous moyens. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de DIJON. Toutes cessions et transmissions des actions sont soumises à l'agrément du président y compris au profit du conjoint, ascendants ou descendants. Premier président : SAS DLA, ayant son siège à FONTAINE LES DIJON (21121), 5 bis allée du Jura, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro SIREN 103 580 536, représentée par M Anisse Léo DE LESTANG LABROUSSE, dmt à FONTAINE LES DIJON (21121), 5 bis allée du Jura.

Pour avis : Me GUILARD. L2602417



ODAS NOTAIRES
37 Rue Louis de Broglie
BP 37 371- 21073 DIJON CEDEX

FNY INVEST

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Véronique THOMAS ESCOTO, Notaire à DIJON, le 27/04/2026 a été constituée une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : FNY INVEST.
FORME : Société à responsabilité limitée.

CAPITAL : 860.000,00 €.

SIÈGE : NOIRON SOUS GEVREY, 4 allée des Champs Roux.

OBJET : L'acquisition, la gestion et l'administration de tous biens, droits, parts d'intérêt, valeurs mobilières et immobilières ; La gestion de tous capitaux dont elle pourrait disposer ; Le conseil en gestion et le management d'entreprises.

DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

GÉRANT : M. Frédéric BORNIER, dmt à NOIRON SOUS GEVREY (21910), 4 allée des Champs Roux.

IMMATRICULATION : R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Me Véronique THOMAS ESCOTO. L2602421

MODIFICATION

DE STATUTS

SARL
AU FIL DE L'EAU

Par décisions du 01/04/2026, l'Associé Unique de la SARL «AU FIL DE L'EAU», capital : 2 000 €, siège : 20 boulevard de Troyes 21240 TALANT, 821 162 989 RCS DIJON : 1) statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. 2) a décidé de transférer le siège au 3 rue rasée 21490 ORGEUX à compter du 01/04/2026 et de modifier l'art. 4 des statuts. L2602013

HELI X
Développement

S.A.S. au capital de 30.000,00 euros

Siège social : 8, rue Jeanne Barret - Parc VALMY 21000 DIJON

R.C.S. : DIJON 529 406 209

Démission
Directeur Général

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31/03/2026, il a été pris acte de la démission de Monsieur Pascal MODIN, Directeur Général, demeurant 40 Rue des Maronniers - 21121 AHUY, avec effet au 31/03/2026, 23H59. Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour avis. L2602190

SCI ARPICA

SCI au capital de 6.000 Euros

Siège social : 5 rue Hugues III - 21000 DIJON

881 994 156 R.C.S. Dijon

Aux termes d'un acte authentique du 7/04/2026, reçu par Maître Guylaine VOINET, Notaire à LONGVIC (21600), 112 route de Dijon, Résidence Les Camélias, contenant cession de parts, il a été décidé de :

- Transférer le siège social au 23 rue Neuve - 88300 NEUFCHATEAU.

La société sera radiée du R.C.S. de DIJON et nouvelle immatriculation au R.C.S. d'EPINAL. L2602290

DA SILVA
CONSTRUCTION

1 Bis Rue Rosière, 21130 AUXONNE

Modifications des statuts

DA SILVA CONSTRUCTION SARL - au capital de 2000 € - Siège social : 1 Bis Rue Rosière, 21130 AUXONNE - 821 193 604 RCS DIJON : le 23/04/2026 : 1- Augmentation capital de 20 € le portant à 2 020 €. 2- Transformation en SCI ; aucune modification durée, siège, date de clôture ; sans création de PM nouvelle. 3- Nouvel objet : acquisition, construction, propriété de tous biens et droits immobiliers ; administration et exploitation par bail, location ou autrement ; mise à disposition, y compris gratuite avec remboursement de charges, au profit des associés. 4- Nomination cogérants : M. Cédric DA SILVA (31 Rue du Clos des Aiges, 21121 AHUY) et Mme Clarisse JALQUIN (31 Rue du Clos des Aiges, 21121 AHUY). L2602340

SCI MARFRAN

Société civile immobilière au capital de 1 535 euros

Siège social : rue Eiffel Z.I. - 21700 NUITS ST GEORGES

424 824 902 RCS DIJON

Aux termes des décisions du 22/04/2026, la collectivité des associés a décidé de nommer la société MIDIPAR, SAS au capital de 15 671 916 €, siège social : 4, boulevard Beauregard-21600 LONGVIC, 342 696 200 RCS DIJON, en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 01/01/2026, 0 h, en remplacement de M. Christophe RICHARDOT, démissionnaire. RCS DIJON. Pour avis. L2602341

LA CROIX
JACQUELET

Société civile immobilière au capital de 1 524,49 euros

Siège social : rue André-Marie Ampère - 21200 BEAUNE

347 810 848 RCS DIJON

Aux termes des décisions du 22/04/2026, la collectivité des associés a décidé de nommer la société MIDIPAR, SAS au capital de 15 671 916 €, siège social : 4, boulevard Beauregard-21600 LONGVIC, 342 696 200 RCS DIJON, en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 01/01/2026, 0 h, en remplacement de M. Christophe RICHARDOT, démissionnaire. RCS DIJON. Pour avis. L2602342



ODAS NOTAIRES
37 Rue Louis de Broglie
BP 37 371- 21073 DIJON CEDEX

GROUPEMENT
FORESTIER DE LA
FORET VIEILLE

Société civile

au capital de 64.842,00 Euros

Siège social : 2 rue du Champ de Foire 21230 MIMÉURE

SIREN 397482308 RCS Dijon

L'assemblée générale extraordinaire a décidé en date du 14/03/2026, à effet du même jour :

- de transférer le siège social à MIMÉURE (21230), Hameau de Solonge, 1 rue des Millières.

- de nommer M. Pascal CHEVALIER, dmt à MIMÉURE (21230), Hameau de Solonge, 1 rue des Millières en qualité de gérant, en remplacement de M. Philippe CHEVALIER, démissionnaire.

Pour avis : La gérance. L2602344



LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

RHEA

SCI au capital de 1 000 euros

Siège social : 18 rue du Moulin des Etangs 21600 FENAY

833 251 580 RCS DIJON

Avis de remplacement
du gérant

DUA du 22/04/2026 : La société JOCED, SAS au capital de 1 820 000 €, ayant son siège social 18 rue du Moulin des Etangs 21600 FENAY, immatriculée 951 742 022 RCS DIJON, a été nommée en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de la société OPHELIOWEN, démissionnaire. Article 18 des statuts modifié en conséquence par la suppression du nom de la société OPHELIOWEN sans qu'il soit procédé à son remplacement. Modification RCS DIJON. L2602425



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

CHANDON DE
BRIAILLES

Nouvelle dénomination sociale : LA GRENOTTE SARL

Ancien capital social : 10.700 Euros

Nouveau capital social : 10.707 Euros

Siège social : Rue de la Toppe Fermée 21420 SAVIGNY LES BEAUNE

R.C.S. Dijon 447 885 153

Par décisions unanimes en date du 15 avril 2026, les associés ont décidé, à compter du même jour, d'augmenter le capital social de la société pour le porter de 10.700 € à 10.707 €, de nommer en qualité de co-gérante Madame Claude JOUSSET-DROUHIN, demeurant 37 rue de la Mairie - 21200 BOUZE LES BEAUNE, et de modifier la dénomination sociale de la société qui devient LA GRENOTTE. L2602356



Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

LA BELLE VIE
QUETIGNY

SAS au capital de 10 000 euros

Siège social : 22 Boulevard de l'Europe, 21800 Quetigny

992 891 366 RCS DIJON

Transfert siège social

Suivant décisions collectives des associés du 24/04/2026 le siège social a été transféré du 22 Boulevard de l'Europe, 21800 Quetigny au 8 Allée Gutenberg, 21800 Quetigny avec effet à compter du 25/04/2026. Les statuts ont été modifiés en conséquence. L2602361



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

ARDL

SAS au capital social de 1.000 Euros

Siège social : 12 rue Oudot - 21200 BEAUNE

842 128 027 R.C.S. de Dijon

Aux termes des décisions unanimes en date du 11 avril 2026, les associés ont décidé, à compter du même jour, de transférer le siège social au 382 rue de Saint Pierre, Cidex 1543 - 71260 PERONNE. Radiation du R.C.S. de DIJON et immatriculation au R.C.S. de MACON. L2602405



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

THEMIS AVOCATS
& ASSOCIES

Société Civile Professionnelle (SCP)

Ancien capital social : 260 000 euros

Nouveau capital social : 285 866 euros

Siège social : 6 Rue Docteur Maret, 21000 DIJON

922057914 RCS Dijon

Aux termes des décisions unanimes en date du 1^{er} avril 2026, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 260000 euros à 285866 euros, et de nommer en qualité de cogérante à compter du 01/04/2026, M^{me} Kim WEBER demeurant 4 rue Basse 21540 DREE. Mention sera portée au RCS de Dijon. L2602407

LEGI CONSEILS
BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats

21 avenue Albert Camus

21000 DIJON

FINANCIERE B.G.F

Société à responsabilité limitée

transformée en société par actions simplifiée

Au capital de 1.000 Euros

Siège social : 36 B route Nationale 74 21700 VOSNE ROMANEE

818 115 495 RCS Dijon

Avis de transformation

DAU 21/04/2026 : transformation de la société FINANCIERE B.G.F en SAS, sans création d'une personne morale nouvelle.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 1.000 €.

Madame GUYON Isabelle, gérante, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par Madame GUYON Isabelle, demeurant à (21700) VOSNE ROMANEE, 36 B route Nationale 74, désignée Présidente, pour une durée illimitée.

Pour avis, La Présidente. L2602412



LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

CHEVALIER
MACONNERIE -
COUVERTURE

EURL au capital de 200 000 €

Siège social : 14 les Portes de Bourgogne 21320 CREANCEY

RCS de DIJON n°477 619 191

Avis de transformation

En date du 27/04/2026, l'associé unique a décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée à associé unique, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 27/04/2026 et a nommé en qualité de président FCJC, EURL au capital de 1 100 000 €, ayant son siège social 14 Les Portes de Bourgogne 21320 CREANCEY, immatriculée sous le n°103017919 au RCS de DIJON.

Du fait de la transformation, il est mis fin aux fonctions de la gérance.

Accès aux assemblées et votes : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : Cession d'actions de l'associé unique libre. Cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Mention : RCS de DIJON. L2602470

Burgermeister
Dijon

SAS au capital de 100.000 Euros

Siège social : 11 rue de la Breuchillière 21000 Dijon

499 092 526 R.C.S. Dijon

Aux termes des décisions du 15/12/2025, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au Parc d'Activité Eurespace - 25770 SERRE LES SAPINS. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Radiation au R.C.S. de DIJON et nouvelle immatriculation au R.C.S. de BESANCON. L2602472

FONTAINE ROUSSEL & ASSOCIES
Notaires associés à LILLE (NORD), 42 rue Basse

BLANCHE 1 JMAJE

SCI au capital de 38.070 Euros

Siège social : 17 rue Prairial - 21300 CHENOVE

RCS DIJON 880 135 918

Aux termes d'un acte reçu par Me David GAUTIER, Notaire à Lille le 7 avril 2026, il a été décidé de réduire le capital social d'un montant de 6.350 € pour le ramener à 31.720 € par voie d'annulation de 635 parts sociales. Les statuts sont modifiés en conséquence. Pour avis. L2602475

SASU TCI

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros

Siège social : 20, rue Févret - 21000 DIJON

841 433 261 RCS DIJON

Transfert de siège

Par décisions en date du 29/04/2026, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 54, boulevard Carnot - 21000 DIJON au 20, rue Févret - 21000 DIJON à compter du même jour, de modifier l'article 4 des statuts en conséquences.

Pour avis. L2602489

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or



LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

FABNASCI

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 Impasse du Village,
21110 BEIRE LE FORT
448 877 662 RCS DIJON

Aux termes d'un acte des décisions unanimes des associés du 01.04.2026, les associés ont décidé de modifier la nomination sociale de la société PETITJEANDRE en FABNASCI à compter du 01.04.2026.
RCS DIJON

La gérance.

L2602490



CHEVAL O VIGNES

Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 Euros
Siège social :
9 route de Verdun
21200 BEAUNE
980 330 856 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 24 avril 2026, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Madame Laure FOUCHEROT de ses fonctions de gérante à compter de ce jour et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis : La gérance.

L2602504

FUSION



SYSTEMIS CONSEIL AVOCATS

9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON
83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

BW ASSOCIES

Société à responsabilité limitée
au capital de 6.000 Euros
Siège social à :
DIJON (21000), 1 avenue Jean Bertin
751 204 181 R.C.S. Dijon

Par PV en date du 1^{er}/05/26, les associés de la société BW ASSOCIES ont constaté la réalisation de la condition suspensive affectant le projet de fusion signé le 27/03/2026 avec la société BWH Gestion privée au capital de 1.000 €, siège social à DIJON (21000), 1 avenue Jean Bertin, R.C.S. DIJON 932 226 095, aux termes duquel la société BWH Gestion privée a transmis à la société BW ASSOCIES tout son patrimoine. Pour rémunérer cet apport, il a été décidé d'augmenter le capital de 660 € par l'émission de 11 parts de 60 €, entièrement libérées, attribuées à la société AC2D pour ses 430 actions de la société BWH Gestion Privée, les actions de la société BWH Gestion Privée détenues par la société BW ASSOCIES ne sauraient donner lieu à attribution de titres de la société BW ASSOCIES en rémunération de la fusion. En conséquence, seules les 430 actions de la société BWH Gestion Privée détenues par la société AC2D ouvrent droit à rémunération au titre de la fusion. La prime globale de fusion est de 441 €. La fusion est devenue définitive le 1^{er} mai 2026. La société BWH gestion privée a été dissoute de plein droit, sans liquidation. Il a également été décidé de diviser le capital en 6.660 parts sociales nouvelles de un euro (1 €) de valeur nominale chacune.

ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : CAPITAL SOCIAL : 6.000 €.
NOUVELLE MENTION : CAPITAL SOCIAL : 6660 €.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.

L2602503

DISSOLUTION

DE SOCIETE

SCI MIRON

Société Civile Immobilière
Au capital de 76 225 euros
Siège social : 13 Avenue du 8
Septembre 1944
21200 BEAUNE
390.526.820 RCS DIJON

Avis de dissolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Patrick MICHALIK, demeurant 13 Avenue du 8 Septembre 1944 - 21200 BEAUNE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 13 Avenue du 8 Septembre 1944 - 21200 BEAUNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur

L2602495

ESC 21

ESC 21 - Société civile immobilière - au capital de 100 euros - Siège social : 45 Rue de la Préfecture 21000 DIJON 822 058 103 RCS DIJON : AGE du 31/03/2026 de dissolution anticipée & mise en liquidation amiable Monsieur Sylvain FRANCOIS, demeurant 32 rue Prairial 21300 CHENOVE, liquidateur, & siège de la liquidation chez le liquidateur.
L2601810



SCI SILVA

Société civile immobilière
au capital de 76.224,50 Euros
Siège social :
23 boulevard de la défense
21000 DIJON
428 651 665 RCS Dijon

Avis de dissolution anticipée

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 mars 2026 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 12/03/2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Nathalie NOEL, demeurant 23 boulevard de la défense 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur.

L2602233



SCI DU VIGNERY

Société civile
au capital de 84.761,65 Euros
Siège social :
4 Rue Saint-Martin
21160 MARSANNAY LA CÔTE
329 762 967 RCS Dijon

Avis de dissolution et de nomination du liquidateur

Suivant délibération de l'assemblée générale, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 20 avril 2026

A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation : M. Patrick BOUGE demeurant 4 Rue Saint-Martin 21160 MARSANNAY LA CÔTE

Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : 4 Rue Saint-Martin 21160 MARSANNAY LA CÔTE, siège de liquidation.

Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de DIJON

Pour avis, le liquidateur.

L2602483

CLOTURE

DE LIQUIDATION

ENFIN

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 102 euros
Siège social : 7 rue Marguerite
Yourcenar BP 6791
21079 DIJON CEDEX
487 488 835 RCS DIJON

Avis de clôture de liquidation

L'Assemblée Générale réunie le 31 décembre 2025 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jean-Yves MARTIN, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur

L2601025



SCI DU VIGNERY

Société civile
au capital de 84.761,65 Euros
Siège social et siège de liquidation :
4 rue Saint-Martin
21160 MARSANNAY LA CÔTE
329 762 967 R.C.S. Dijon
Liquidateur :
M. Patrick BOUGE,
demeurant 4 rue Saint-Martin
21160 MARSANNAY LA CÔTE

Clôture de liquidation

Aux termes d'une délibération en date du 20 avril 2026 la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON

Le liquidateur.

L2602484

ABONNEMENTS

03.80.68.23.66

abonnement.jdp@legainet.org

TRANSMISSION

UNIVERSELLE

DE PATRIMOINE



SYSTEMIS CONSEIL AVOCATS

9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON
83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

BWH

Gestion privée

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 Euros

Siège social à :

DIJON (21000), 1 avenue Jean Bertin
932 226 095 R.C.S. Dijon

Par PV en date du 1^{er}/05/26, les associés de la société BW ASSOCIES, SARL au capital de 6000 € sis 1 avenue Jean Bertin 21000 DIJON, RCS DIJON 751 204 181, a constaté la réalisation de la condition suspensive affectant le projet de fusion signé le 27/03/26 avec la société BWH Gestion privée qui a transmis à la société BW ASSOCIES tout son patrimoine. Le 1^{er}/05/26, les associés de la société BWH Gestion privée ont, en conséquence, décidé sa dissolution anticipée, sans liquidation, son passif étant entièrement pris en charge par la société BW ASSOCIES et les actions échangées à raison de 11 parts de la société BW ASSOCIES pour 430 actions de la société BWH Gestion privée. Par PV d'AGE du 1^{er}/05/26, les associés de la société BW ASSOCIES ont approuvé ledit traité de fusion et augmenté corrélativement le capital social. La fusion et la dissolution définitive de la société BWH Gestion privée sont devenues définitives à cette date.

Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis : Le président.

L2602502

TRIBUNAUX

DE COMMERCE

MAVIPAL

Avenue André Malraux - 19100 BRIVE LA GAILLARDE, R.C.S. BRIVE : 531 145 746. Etablissement secondaire à DIJON : 531 145 746 - 2011 B 326. ACTIVITE : Toutes activités industrielles se rapportant à la conception la fabrication et la distribution de matériel de rayonnage et de stockage d'ensemble mécano-soudé. le négoce de matériel de rayonnage et de stockage d'ensemble mécano-soudé et de toutes pièces détachées et accessoires se rapportant auxdits matériels.

Jugement du tribunal de commerce de BRIVE en date du 24 avril 2026 arrêté le plan de cession.
L2602479

LIQUIDATION

JUDICIAIRE

SARL APHIBE

7, Rue des Ecoles - 25420 Dampierre -sur-le-Doubs. RCS BELFORT : 831 386 495. Etablissement secondaire à DIJON : 831 386 495 - 2017 B 1225. Activité : Commerce de détail de produits et biens d'équipements du foyer et des personnes, de produits et biens d'aménagement de l'habitat, et plus généralement tous articles non alimentaires.

Jugement du tribunal de commerce de Belfort prononçant en date du 21 Avril 2026 la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 21 Octobre 2024, désignant liquidateur Scp Daval Herodin 15, rue Louis Loucheur - BP 266 - 25205 Montbéliard.

Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois de la publication au BODACC du jugement d'ouverture.
L2602476

SARL PACIFI

7, Rue des Ecoles - 25420 Dampierre -sur-le-Doubs. RCS BELFORT : 830 621 959. Etablissement secondaire à DIJON : 830 621 959 - 2017 B 1224. ACTIVITE : Commerce de détail de produits et biens d'équipements du foyer et des personnes, de produits et biens d'Aménagement de l'habitat, et plus généralement tous articles non alimentaires

Jugement du tribunal de commerce de Belfort prononçant en date du 21 Avril 2026 la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 21 Octobre 2024, désignant liquidateur Scp Daval Herodin 15, rue Louis Loucheur - BP 266 - 25205 Montbéliard.
L2602477

MAVIPAL

Avenue André Malraux - 19100 BRIVE LA GAILLARDE, R.C.S. BRIVE : 531 145 746. Etablissement secondaire à DIJON : 531 145 746 - 2011 B 326. ACTIVITE : Toutes activités industrielles se rapportant à la conception la fabrication et la distribution de matériel de rayonnage et de stockage d'ensemble mécano-soudé. le négoce de matériel de rayonnage et de stockage d'ensemble mécano-soudé et de toutes pièces détachées et accessoires se rapportant auxdits matériels.

Jugement du tribunal de commerce de BRIVE en date du 24 avril 2026 a prononcé la liquidation judiciaire, sous le numéro 2026J00027 désigne liquidateur SCP Btsq², représentée par Me Denis Gasnier, 2 avenue Thiers, CS 30159 - 19100 BRIVE LA GAILLARDE.
L2602478

CHANGEMENT DE

REGIME MATRIMONIAL

EPOUX MAUXION

Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître HERAUD Philibert, notaire à VITTEAUX (21350), le 27/04/2026.

M. MAUXION Arnaud Roland et M^{me} DURUT Stéphanie Josette demeurant ensemble 33 route de Bois Martin, 21210 CHAMPEAU EN MORVAN, mariés le 02/06/2007 sous le régime de communauté réduite aux acquêts sont convenus de changer de régime matrimonial afin d'adopter le régime de séparation de biens.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues en l'étude de Maître HERAUD Philibert, notaire à VITTEAUX (21350) où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal.
Me HERAUD

L2602468

AVIS

ADMINISTRATIF

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Extrait d'avis de la commission départementale d'aménagement commercial

Réunie le 2 avril 2026, la commission départementale d'aménagement commercial a émis un avis favorable sur la demande d'autorisation d'exploitation commerciale n° 618 jointe à la demande de permis de construire n° PC 021 106 26 00001 présentée par l'extension de 2.112 m² de la surface de vente d'une jardinerie «VILLAVERDE» d'une surface actuelle de 872 m², situé au 5 rue de la Plucharde à BRETENIÈRE, pour une surface de vente à l'issue du projet de 2.984 m². Le texte de l'avis est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Côte-d'Or. Cet avis peut faire l'objet d'un recours auprès de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC) dans un délai d'un mois à compter de sa publication.

Le préfet, Pour le préfet et par délégation, L'adjoint à al cheffe de pôle, M. Guillaume BROUILLARD.
L2602411

Préfecture de la Côte-d'Or

Avis de consultation du public d'une installation classée pour la protection de l'environnement relative à une demande d'enregistrement présentée par la société HUDSON LOG 21 pour un projet de création d'une installation de stockage de matières, produits ou substances combustibles dans des entrepôts couverts sur la commune de CORGOLOIN (21700), Zone industrielle «la Varenne»

Par arrêté préfectoral du 24 avril 2026 sera ouverte une consultation du public du mardi 19 mai 2026 au mercredi 17 juin 2026 inclus en mairie de CORGOLOIN (21700) 10 place de la Main, sur la demande présentée le 5 novembre 2024 et complétée les 3 mars et 22 décembre 2025 par la société HUDSON LOG 21 dont le siège social est situé 15 rue des Arches - 69002 LYON, en vue d'obtenir, du préfet de la Côte d'Or, une décision d'enregistrement pour un projet de création d'une installation de stockage de matières, produits ou substances combustibles dans des entrepôts couverts sur la commune de CORGOLOIN (21700), Zone industrielle «la Varenne» ;

CONSULTATION DU DOSSIER (du mardi 19 mai 2026 au mercredi 17 juin 2026 inclus) :

- Sur support papier, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, en mairie de CORGOLOIN 21700, 10 place de la Mairie, les lundis, mardis et jeudis de 14h00 à 18h00 ;

- A la Préfecture de la Côte-d'Or, Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, Pôle environnement et urbanisme, Section ICPE de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30 ;

- En version numérique sur le site internet de la préfecture de la Côte-d'Or pendant toute la durée de la consultation <https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-1-Etat/Environnement/Toute-la-reglementation-environnementale/ICPE/CORGOLOIN>

OBSERVATIONS FORMULÉES PAR LE PUBLIC (du mardi 19 mai 2026 au mercredi 17 juin 2026 inclus) :

- Sur un registre ouvert à cet effet, en mairie de CORGOLOIN aux adresses, jours et heures habituels d'ouverture au public indiqués ci-dessus ;

- Par voie postale adressées au Préfet de la Côte-d'Or, Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, Pôle environnement et urbanisme, Section ICPE, 53 rue de la Préfecture - 21041 DIJON CEDEX ;

- Par voie électronique à l'adresse mel:pref-icpe1@cote-dor.gouv.fr

AUTORITÉ COMPÉTENTE
Le Préfet de la Côte-d'Or est compétent pour prendre une décision d'enregistrement. L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L.521-7 du Code de l'environnement ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Le Préfet,
Signé : Paul MOURIER.

L2602360

POUR PLUS DE RAPIDITE,

Optez pour le règlement par virement ou par carte bancaire

03.80.68.25.55.

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

AVIS DIVERS



ODAS NOTAIRES
37 Rue Louis de Broglie
BP 37 371- 21073 DIJON CEDEX

Madame Samia BENHADDA

Avis de saisine de légataire universel délai d'opposition Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 9 mai 2016 ;

Madame Samia BENHADDA, dnt à BEAUNE (21200), 8B rue du Stand, célibataire.

décédée à BEAUNE (21200) le 4 février 2026.

A consenti un legs universel.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Marion VIGNERON, Notaire associé à DIJON, le 8 avril 2026, duquel il résulte que le légataire rempli les conditions de sa saisine et dont la copie authentique a été reçue par le greffe du tribunal judiciaire de DIJON le 21 avril 2026.

Les oppositions pourront être formées par tout intéressé auprès de Me VIGNERON, Notaire chargé du règlement de la succession, référence CRPCEN : 21026, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis : Me VIGNERON. L2602492

SUCCESSION VACANTE

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. GAUTHIER Franck décédé le 23/02/2021 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218088289. L2602427

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 09/03/2026 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. CHAPOTOT André décédé le 16/07/2025. Réf. 0218166583. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2602428

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 09/03/2026 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} VIGOT Genevieve décédée le 23/06/2025. Réf. 0218166591. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2602429

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 07/04/2026 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. DUMONT Olivier décédé le 02/06/2017 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218156598. L2602430

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} GERMAIN Georgette décédée le 13/01/2023. Réf. 0218166903. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2602431

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 03/04/2026 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} FROMAGEOT Jeannine décédée le 17/07/2021. Réf. 0218166911. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2602439

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} RYBARCZYK Marie-Monique décédée le 10/08/2023 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218133045. L2602433

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 14/04/2026 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. WOLAK Antoine décédé le 09/09/2025. Réf. 0218167203. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2602434

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 09/03/2026 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. ACHCHAQ Hassan décédé le 27/06/2025. Réf. 0218166580. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2602435

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 03/04/2026 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. KEPKA Joel décédé le 29/07/2025. Réf. 0218166901. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2602436

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 14/04/2026 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} RENARD Jeannine décédée le 19/08/2025. Réf. 0218167207. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2602437

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 10/03/2026 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} OKE AGBANTOU Sonia décédée le 23/06/2025. Réf. 0218166590. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2602438

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 07/04/2026 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} FROMAGEOT Jeannine décédée le 17/07/2021. Réf. 0218166911. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2602439

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 10/03/2026 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} EL AKRI Laghzal décédée le 20/07/2025. Réf. 0218166592. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2602440

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. HIRECHE Abdelkader décédé le 16/06/2021 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218084253. L2602441

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 07/04/2026 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} SIRDEY Joséphine décédée le 12/05/2022. Réf. 0218166908. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2602442

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. VIARD Daniel décédé le 01/01/2025 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218155697. L2602444

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} LACOSTE Chantal décédée le 27/09/2020 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218082754. L2602445

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 09/03/2026 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} CASALS Isabelle décédée le 10/02/2022. Réf. 0218166581. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2602446

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. GAUER Thierry décédé le 20/08/2021 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218084259. L2602447

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 14/04/2026 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} PIDANCIER Genevieve décédée le 24/02/2025. Réf. 0218167200. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2602449

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. GIGODEAUX Didier décédé le 05/09/2021 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218086966. L2602450

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 03/04/2026 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} RENARDET Bernadette décédée le 10/07/2025. Réf. 0218166897. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2602451

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} TONDUSSON Frederique décédée le 30/05/2023 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218122658. L2602452

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} DORIER Denise décédée le 20/04/2020 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218132908. L2602454

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} ROYER Evelyne décédée le 01/02/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218146321. L2602464

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} DULION Nathalie décédée le 15/09/2021 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218088288. L2602457

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. MATHEY Robert décédé le 24/07/2022 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218132893. L2602458

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 07/04/2026 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. DEWAELE Rejan décédé le 06/08/2025. Réf. 0218166905. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2602459

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 07/04/2026 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} SEYRAF Odette décédée le 08/09/2025. Réf. 0218166906. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2602460

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 09/03/2026 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. BERBEY Roger décédé le 27/09/2024. Réf. 0218166584. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2602461

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} FERRE Simone décédée le 26/07/2021 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218087820. L2602462

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 09/03/2026 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. ABOU Guy décédé le 23/04/2024. Réf. 0218166587. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2602463

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} ROYER Evelyne décédée le 01/02/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218146321. L2602464

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} MEYER Jocelyne décédée le 16/10/2024 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218149967. L2602466

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 14/04/2026 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. COURVOISIER Pascal décédé le 21/07/2025. Réf. 0218167208. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2602467

TRIBUNAL

DE COMMERCE

DE DIJON

Jugement du 21 avril 2026

Eric SURCEAUX (E1), 1 rue du Four, 21390 Normier, RCS Greffe de Dijon 383 734 597. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés. L2602364

SARL C.L.E.M. 1803, 6 Rue Monge, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 497 922 625. Restauration traditionnelle. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 ans nomme Commissaire à l'exécution du plan SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. L2602365

SARL MAZOYER, 8 Route Nationale, 21220 Brochon, RCS Greffe de Dijon 378 053 490. Commerce de gros (commerce interentreprises) de machines pour l'extraction, la construction et le génie civil. Jugement arrêtant le plan de sauvegarde, durée du plan 10 ans nommant Commissaire à l'exécution du plan SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU 13, rue de Montigny - 21000 Dijon. L2602366

SARL S.A.R.L. L'ART DE BATIR, 22 Le Palloux, 21540 Montoillot, RCS Greffe de Dijon 900 365 503. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 16 Décembre 2025, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés. L2602368

SAS SIMARD Entreprise, 32 Rue Caumont Bréon, 21700 Nuits-Saint-Georges, RCS Greffe de Dijon 948 803 390. Travaux de plâtrerie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chausser - 21000 Dijon. L2602395

SAS CASA CHRIS & JO, 21 Boulevard Saint-Jacques, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 978 164 424. Débits de boissons. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. L2602396

SAS B&S FOOD, 71 Rue Monge, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 979 104 726. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. L2602397

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

LIQUIDATION
JUDICIAIREJugement
du 21 avril 2026

SARL ETABLISSEMENTS SANCHEZ, les Malmaisons Touillon, 21500 Montbard, RCS Greffe de Dijon 323 436 881. Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 28 Février 2026, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2602388

SAS Sweet Délices 21, 8 Boulevard de l'Europe, 21800 Quetigny, RCS Greffe de Dijon 928 675 198. Commerce d'alimentation générale. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 15 Mars 2026, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2602389

SARL AUTOS CLASSIC DIJON, 717 Rue de l'Aviation, Aéroport Dijon-Bourgogne-Batiment Hm1, 21600 Ouges, RCS Greffe de Dijon 815 022 819. Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 30 Mars 2026, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2602390

SARL JULIVA (Lp receptions), 66B Avenue du Drapeau, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 978 935 021. Organisation de foires, salons professionnels et congrès. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 28 Février 2026, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2602391

SARL MEDISEO, 1b Chemin des Monsnières, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 905 105 516. Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 Décembre 2025, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2602392

SARL AUXOIS ENERGIE, 15 Rue de Dijon, 21320 Pouilly-en-Auxois, RCS Greffe de Dijon 889 205 282. Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Avril 2026, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2602393

SARL L'ALLEE AU ROY, 3 Rue de la Chassagne, 21110 Fauverney, RCS Greffe de Dijon 800 448 888. Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 21 Octobre 2024, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2602394

SNC JOVIGNOT D.N., 23 Rue de la République, 21250 Seurre, RCS Greffe de Dijon 804 322 915. Commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 27 Mars 2026, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2602398

SAS FOR-TRANSPORT, 11 Rue Raymond Bougeot, 2^{ème} Étage, 21300 Chenôve, RCS Greffe de Dijon 905 404 166. Transports routiers de fret de proximité. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 Mars 2026, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2602399

SAS CONTRACTOR, 22 Rue de la Charme, 21110 Izier, RCS Greffe de Dijon 982 830 481. Activités des sièges sociaux. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 Mars 2026, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2602400

Monsieur Fatos SHEQIRI, 33D boulevard de Chèvre Morte, 21240 Talant, RCS Greffe de Dijon 521 440 412. Travaux de revêtement des sols et des murs. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 26 Février 2026, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2602402

REDRESSEMENT
JUDICIAIREJugement
du 21 avril 2026

SAS BS FFPLACO, 54 Rue Daubenton, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 927 967 562. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 05 Novembre 2025, désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2602387

Monsieur Anthony MESSINA (EI), 9 rue de la Colombière, 21130 Auxonne, RCS Greffe de Dijon 890 933 666. Travaux de plâtrerie. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, en application du II de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 02 Octobre 2025, désignant mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2602401

Monsieur Greg SATORI (EI), 32 route de Dijon, 21470 Brazey -en-Plaine, RCS Greffe de Dijon 851 229 187. Travaux d'installation électrique dans tous locaux. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, en application du II de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 07 Janvier 2026, désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2602403

CLÔTURE POUR
INSUFFISANCE D'ACTIFJugement
du 21 avril 2026

SAS GWADA, 30 Avenue de Tavaux, 21800 Chevigny-Saint-Sauveur, RCS Greffe de Dijon 844 266 643. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2602367

Madame Nathalie BIZOUARD (EI), 16 rue du Point du Jour, 21110 Soirans, RCS Greffe de Dijon 511 322 687. Coiffure. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2602369

SAS C L PISCINES, 7 Rue de l'Arbre Pin, 21300 Chenôve, RCS Greffe de Dijon 522 492 255. Autres travaux spécialisés de construction. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2602370

SARL DL21, 1705 Rue de l'Aviation, Boîte aux Lettres No 4, 21600 Longvic, RCS Greffe de Dijon 500 738 323. Commerce de gros (commerce interentreprises) alimentaire non spécialisé. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2602371

SARL JOLLA RENOV 21, 11-13 Rue Joseph Jacquard, 21300 Chenôve, RCS Greffe de Dijon 811 951 706. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2602372

SAS GLT LINE, 21 Rue de Cracovie, 21850 Saint-Apollinaire, RCS Greffe de Dijon 893 645 622. Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2602373

SAS CHECK&TRUST, 52 Avenue Française Giroud, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 832 345 672. Programmation informatique. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2602374

SARL ELISA, 51 Rue de la Vanoise, 21110 Genlis, RCS Greffe de Dijon 538 554 940. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2602375

SAS ECOCARS 21, 26 Rue Marie Noël, 21600 Longvic, RCS Greffe de Dijon 830 685 947. Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2602376

STEPHAN Christian, entrepreneur individuel, 1T rue d'Auprot, 21820 Labergement-les-Seurre, RCS Greffe de Dijon 519 495 246. Récupération de déchets triés. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2602377

SAS GTL BOIS, 4 Rue Jean-Philippe Rameau, 21400 Châtillon-sur-Seine, RCS Greffe de Dijon 812 146 439. Fabrication d'emballages en bois. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2602378

SAS BADRI & CONSTRUCTION, 6 Allée de Beauce, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 853 737 864. Travaux de plâtrerie. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2602379

SARL LA PAPETERIE POLLIENNE, 14 Avenue du Général de Gaulle, 21320 Pouilly-en-Auxois, RCS Greffe de Dijon 851 558 544. Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2602380

Monsieur Julien DECEA (EI), 24 impasse de la Fontaine, 21370 Velars -sur-Ouche, RCS Greffe de Dijon 839 369 717. Autres travaux spécialisés de construction. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2602381

SARL AIMY, 4 Rue des Chalands, 21800 Quetigny, RCS Greffe de Dijon 840 847 149. Commerce de détail de meubles. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2602382

SARL Owl 4 Tourist, 1 Rue Audra, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 844 685 701. Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2602383

SARL U.M Rénovation Habitat, 55 Rue Roger Salengro, 21300 Chenôve, RCS Greffe de Dijon 954 079 752. Travaux de couverture par éléments. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2602384

SARL LE BRÈS, 16 Grande Rue, 21510 Minot, RCS Greffe de Dijon 952 193 092. Autres commerces de détail spécialisés divers. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2602385

SARL BATI DECOR 21, 1 Rue des Fermes, 21700 Corgoloin, RCS Greffe de Dijon 884 398 512. Travaux de revêtement des sols et des murs. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2602386

RELATION CLIENTS

03.80.68.23.65

relationclient.jdp@legalnet.org

Yonne

VENTE CESSION

ATTRIBUTION D'APPORTS

MME HOUDIN /
L'INSTANT
COIFFURE
BY CHLOE

Suivant acte sous signature privé électronique en date du 16 avril 2026 enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de l'Yonne le 24 avril 2026, dossier 2026 00012218 référence 8904P01 2026 A 00598 ;

Madame Nathalie Marlène HOUDIN épouse LEURET, demeurant 440 rue de la Tour - 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE a cédé à L'INSTANT COIFFURE BY CHLOE, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1.000 € dont le siège social est 14 rue de Belfort - 89000 AUXERRE immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE sous le numéro 102 742 020, représentée par Madame Chloé TORSELLO, un fonds de commerce de salon de coiffure et vente de produits connexes sis et exploité 14 rue de Belfort - 89000 AUXERRE moyennant le prix de 47.000 €.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 17 avril 2026.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au fonds vendu.

Pour avis.

L2602501

CONSTITUTION

DE SOCIETE

AVOCATS VIGNET ASSOCIÉS
SCP D'AVOCATS INTER-BARREAUX
1, place du Palais de Justice
89000 AUXERRE
18, rue du Général Leclerc
89100 SENS
Tél : 03 86 52 60 00
www.avocats-vignet.fr

Cabinet
du Faubourg

Société civile immobilière
au capital de 5.000 euros
Siège social :
32 rue Montant au Palais
89300 JOIGNY

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à JOIGNY du 21 avril 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société civile immobilière.

DÉNOMINATION SOCIALE : CABINET DU FAUBOURG.

SIÈGE SOCIAL : 32 rue Montant au Palais - 89300 JOIGNY.

OBJET SOCIAL : L'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail ou autrement, y compris par bail à construction ou mise à disposition des associés, de l'immeuble acquis par elle sis 2 bis et 4 bis Faubourg de Paris - 89300 JOIGNY.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 5.000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.

GÉRANCE : M. Nicolas DEILLER et M^{me} Valentine DEILLER, demeurant ensemble 32 rue Montant au Palais - 89300 JOIGNY.

CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : Agrément requis dans tous les cas. Agrément des associés représentant les trois-quarts des parts sociales.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS.

Pour avis : La Gérance.

L2602350

CEV
TECHNOLOGIES
ET INDUSTRIES

Par ASSP en date du 20/04/2026 il a été constitué une SAS à capital fixe dénommée : CEV TECHNOLOGIES ET INDUSTRIES.

SIGLE : CEVTI.

CAPITAL : 20.000,00 €.

OBJET SOCIAL : La société a pour objet, directement ou indirectement, en France et à l'étranger : - La reprise, l'exploitation et le développement des activités de la société CEV, notamment dans les domaines de la fabrication, de l'assemblage, de la commercialisation et de la maintenance de treuils, câbles, dérouleuses, équipements mécaniques et véhicules industriels ; - La vente et la fourniture de toutes pièces, matières et prestations, et toutes opérations connexes ; La participation directe ou indirecte de la société, toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'un de ces objets précités, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandite, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'association en participation ou autrement ; - Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous les objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S. de AUXERRE.
SIÈGE SOCIAL : 3 rue des Prés 89170 SAINT FARGEAU.
PRÉSIDENT(E) : La société CLEANDRE SAS au capital de 4.563.000,00 €, située 3 rue des Prés - 89170 SAINT FARGEAU et immatriculée au R.C.S. de AUXERRE sous le numéro 532 883 030. L2602491

EML NOTAIRE

6 GR Grand Rue
OFFICE NOTARIAL
89160 ANCY LE FRANC

DAVCORA

Par acte authentique du 11/04/2026, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : DAVCORA

Objet social : - l'acquisition d'immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement d'immeuble bâtis et non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, - y compris par la mise à disposition même à titre gratuits de tout ou partie des biens sociaux à un ou plusieurs des associés, y compris la possibilité pour l'associé de louer le bien en meublé ou non, d'y fixer ou non sa résidence principale. De par son activité civile, la location directement en meublé par la société n'est pas autorisée.

- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Siège social : 1, rue de la Chapelle 89700 Molosmes.

Capital : 2600 €

Durée : 99 ans

Gérance : M. RICHEBOURG David, demeurant 1, rue de la Chapelle 89700 Molosmes, M^{me} CORNEVIN Coralie, demeurant 1, rue de la Chapelle 89700 Molosmes

Clause d'agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément. Toutefois, seront dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés ou à des ascendants ou descendants du cédant.

Immatriculation au RCS d'Auxerre L2602496

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Yonne

FERME
DES PRESLIERS

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 8 avril 2026, il a été constitué une société civile d'exploitation agricole :

DÉNOMINATION SOCIALE : FERME DES PRESLIERS.

FORME : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.

OBJET : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime.

CAPITAL SOCIAL : 780.100,00 €.

SIÈGE SOCIAL : Chemin de la Marinière - 89220 BLÉNEAU.

DURÉE : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

APPORTS EN NATURE : Apport de biens meubles pour un montant net de 703.162,81 € et de numéraire pour un montant de 76.837,19 €.

GÉRANT : M. Philippe DAMIENS demeurant à BLÉNEAU (89220), les Presliers et M^{me} Céline ALIX, demeurant à TOUCY (89130), 153 route de Joigny.

CESSIONS DE PARTS : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).

Pour avis et mention, les fondateurs.

L2602420

SCI DE L'OCRERIE

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 27/04/2026, il a été constituée une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI DE L'OCRERIE

Objet social : La société a pour objet l'acquisition et la gestion de tous biens mobiliers et immobiliers et notamment l'immeuble situé 22 rue de l'Ocrerie, Saully, 89240 Diges. Et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère social

Siège social : 9 ROUTE DES BRIOTS, LES ROBINEAUX DE LA MALRUE, 89520 SAINTS

Capital : 1 000 €

Durée : 30 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AUXERRE

Co-gérance : M. VALLIOT ADRIEN 7 LES POURRAINS 89520 FONTENOY et M^{me} DABONNEVILLE JENNIFER 7 LES POURRAINS 89520 FONTENOY et M^{me} JACQUEMART MARTINE 9 ROUTE DES BRIOTS, LES ROBINEAUX DE LA MALRUE 89520 SAINTS

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

JENNIFER DABONNEVILLE

L2602422

LA VEZELIENNE

Aux termes d'un acte SSP du 26/04/2026, il a été constitué une Société par actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LA VEZELIENNE
Objet : L'achat de raisins, moûts et vins, la vinification, l'élaboration, la transformation, l'élevage, l'assemblage, le conditionnement et l'embouteillage de vins et de toutes boissons issues de la vigne

Siège social : 23 rue du Pont, 89450 Saint Père

Capital : 10.000 Euros

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S AUXERRE.

Président : FG HOLDING dont le siège est 23 rue du Pont 89450 Saint Père

Directeur Général : SHOO BE DOO dont le siège est 14 rue de Vauboyen 91570 Bièvres

Cession des actions : Tout Transfert de Titres entre associés est libre et non soumis à agrément. Tout Transfert de Titres au profit d'un Tiers devra faire l'objet d'un agrément préalable de la collectivité des associés dans les conditions des statuts.

Conditions d'admission aux Assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives des associés, personnellement ou par mandataire (le mandataire devant être un autre associé), quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Chaque action donne droit à une voix.

L2602474

MODIFICATION

DE STATUTS



LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

EARL
DE LA METAIRIE
CHATELNAUD

EARL au capital de 53 130 euros
Siège social :
La Métairie de Cheigny 89420
BIERRY LES BELLES FONTAINES
411 922 77 RCS AUXERRE

PV DAU 20.04.2026 : nomination en qualité de gérante de M^{me} Léa DECOURSIERE, demeurant 9 rue du Ruisseau 21690 BOUX SOUS SALMAISE, sans limitation de durée à compter rétroactivement du 23 décembre 2025, en remplacement de M. Jean-Luc DECOURSIERE, décédé.

La gérance.

L2602351



1, place du Palais de Justice
89000 AUXERRE
18, rue du Général Leclerc
89100 SENS
Tél : 03 86 52 60 00
www.avocats-vignet.fr

GROUPE ELITE
RESTAURATION

Société par actions simplifiée
au capital de 600000 euros
Siège social : 15 rue Valentin Privé
89300 JOIGNY
331 108 753 RCS SENS

L'assemblée générale ordinaire annuelle du 26 mars 2026 a pris acte de l'apport partiel d'actif de la société BDO IDF à la société AURYON, société par actions simplifiée ayant son siège social sis à SENS (89) 16 Bd de la Convention et immatriculée sous le numéro 999 023 690 RCS SENS et a décidé de nommer la société AURYON en qualité de commissaire aux comptes, pour la durée restant à courir du mandat de la société BDO IDF.

Pour avis, la Présidente.

L2602453

SNC DE LA FORET
D'OTHE

Société en nom collectif
au capital de 6.000,00 Euros
Siège social :
9 rue des Cours, le Montelard
89210 VENIZY
795 178 185 RCS SENS

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 27 février 2026, la collectivité des associés a :

- Pris acte de la démission de M. Philippe DEBREUVE de ses fonctions de gérant, à compter du 27 février 2026,

- Ajouté à l'objet social de la société les activités suivantes : le négoce de pailles et fourrages et la location de matériels agricoles.

Mention sera portée au RCS de SENS.

Pour avis, la gérance.

L2602036

SANEI ELEVATORS
FRANCE

Société par actions simplifiée
au capital de 533.333 Euros
Siège social :
21 rue Gustave Eiffel
89340 VILLENEUVE LA GUYARD
791 529 530 R.C.S. SENS

Aux termes d'une décision en date du 02/02/2026, l'associée unique a décidé de transférer le siège social 21 rue Gustave Eiffel - 89340 VILLENEUVE LA GUYARD au 4 rue des Pyrénées - 91090 LISSES, à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

L2602117



B&C INDUSTRIE

Société par actions simplifiée
au capital de 2.000 Euros
Siège social :
LA RUELE AUX CHATS
ZI - 89100 GRON
885 052 902 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 24 avril 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée B&C INDUSTRIE a décidé de transférer le siège social du LA RUELE AUX CHATS ZI, 89100 GRON au ZI des Charonnes rue des Charonnes 89100 MALAY LE GRAND à compter du 1^{er} juin 2026 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis : Le président.

L2602486

SELARL
DE L'ÉTOILE

SELARL au capital de 10 000 euros
Siège social : 34 rue de Sommeville,
Les Chesnez, 89000 AUXERRE
RCS AUXERRE 879 259 455

Aux termes des décisions extraordinaires de l'associée unique en date du 7 avril 2026 il a été décidé :

- d'agréer l'entrée de Madame Zineb BAKOUCHE, née le 29 septembre 1996 à Beni Ftah (Maroc), demeurant 10B rue Sutil, 89000 Auxerre, inscrite au tableau du Conseil de l'Ordre des chirurgiens-dentistes sous le n° 89796 et identifiée au RPPS sous le n° 101 063 99 453, en qualité d'associée exerçante ;

- de constater la cession par Madame Nicoleta OPREAN épouse BESOIU d'une (1) part sociale numérotée 1000, d'une valeur nominale de 10 euros, au profit, de Madame Zineb BAKOUCHE ;

- de modifier corrélativement les statuts.

Nouvelle répartition du capital social :
- Madame Nicoleta OPREAN épouse BESOIU : 999 parts sociales
- Madame Zineb BAKOUCHE : 1 part sociale

Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.

Pour avis, La Gérante

L2602329

MGAM

Société civile
au capital de 207.740 Euros
ramené à 147.740 Euros
Siège social :
15 avenue de la Gare
89270 VERMENTON
922 628 490 RCS Auxerre

Suivant décisions en date du 28 avril 2026, les associés réunis en Assemblée Générale Extraordinaire ont décidé de réduire le capital social d'un montant de 60.000 € pour le ramener de 207.740 € à 147.740 €, par diminution du nombre de parts sociales existantes.

Articles 6 et 7 modifiés en conséquence.

Pour avis : La gérance.

L2602469

SCEA PROU

Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital de 79.273,49 Euros
Siège social :
6 rue des Ballets - 89580 VALLAN
RCS Auxerre n° 352 992 234

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} avril 2026, M^{me} Marine PROU, demeurant 6, rue des Ballets - 89580 VALLAN a été nommée gérante de la société.

Pour avis Le Gérant.

L2602326

FUSION



LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

JM

DEVELOPPEMENT

Société à responsabilité limitée
unipersonnelle
Au capital de 1 512 200 euros
Siège social : 16 rue de Rome 89470
MONTEAU
523 243 830 RCS AUXERRE
Et

JM ENTREPRISE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 502 500 euros
Siège social : 2 rue de Veron 89210
VENIZY
822 138 491 RCS SENS

Avis commun de fusion
et avis de dissolution

Le 31/03/2026 les associés des sociétés JM ENTREPRISE, absorbée et JM DEVELOPPEMENT, absorbante, ont : - Approuvé le projet de traité de fusion absorption en date à MONTEAU du 19/02/2026 de la société JM ENTREPRISE par la SARL JM DEVELOPPEMENT ; - Augmenté le capital social de JM DEVELOPPEMENT de 45 600 € pour le porter de 1 466 600 € à 1 512 200 €, par création de 456 parts nouvelles de 100 € de valeur nominale, numérotées de 14 667 à 15 122, entièrement libérées attribuées aux associés de JM ENTREPRISE autres que le société absorbante, à raison d'1 part de JM DEVELOPPEMENT pour 11 parts de JM ENTREPRISE et assimilées aux parts anciennes ; - Constaté la réalisation définitive de la fusion le 20/03/2026, avec un effet rétroactif comptablement et fiscalement au 01/01/2026 ; - Constaté la dissolution sans liquidation de la société absorbée.

R.C.S d'AUXERRE
L2602456

DISSOLUTION

DE SOCIETE

SYSTEMIS CONSEIL
AVOCATS

9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON
83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

SCI LA ROBUSTE

L'AGE du 28/04/2026 des associés de la société civile SCI LA ROBUSTE au capital de 762,25 €, siège social à JOIGNY (Yonne), 18 rue Davoust 331 555 136 R.C.S. SENS, a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du même jour. M. Christophe ETERNOT, 18 rue Davoust - 89300 JOIGNY a été nommé liquidateur. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au siège de la liquidation à JOIGNY (89300), 18 rue Davoust. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du tribunal de commerce de SENS. Cette dissolution met fin aux fonctions du gérant.

L2602473

CLOTURE

DE LIQUIDATION



SCI DU PEAGE

Société civile immobilière
en liquidation
au capital de 152.449,02 Euros
Siège social :
20 boulevard Vaulabelle
89000 AUXERRE
Siège de liquidation :
20 boulevard Vaulabelle
89000 AUXERRE
390 852 747 R.C.S. Auxerre

Avis
de clôture de liquidation

L'assemblée générale réunie le 28 février 2026 au 20 boulevard Vaulabelle - 89000 AUXERRE a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Vincent DEBUQUOY, demeurant 15 rue des Houches - 89240 LINDRY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du greffe du tribunal des activités économiques d'AUXERRE, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.

L2602418

Administrations, Avocats, Chefs d'Entreprises,
Officiers Ministériels, Mairies, Tribunaux...

Nos services sont à votre disposition pour
traiter au mieux vos publications.

Essai. La première berline de la « Neue Klasse » BMW, exclusivement électrique, présente une fiche technique impressionnante : 469ch, traction intégrale et 900 km d'autonomie.

BMW i3 : hautes performances et autonomie record



L'expression « icône automobile » a été tellement galvaudée qu'on rechigne à l'employer encore. Et pourtant elle colle parfaitement à la BMW Série 3 qui depuis un demi-siècle représente avec brio l'archétype de la berline sportive de qualité. Pendant longtemps, elle a même été un des piliers majeurs de la gamme bavaroise avant de céder face à la déferlante des SUV, un sort funeste partagé par la plupart des berlines classiques. Les

sept générations de Série 3 n'ont pas moins été produites à plus de 18 millions d'unités. Un chiffre respectable dans le segment premium.

Pour la toute première fois, la famille Série 3 se convertit au 100% électrique, même si l'appellation i3 a déjà été utilisée il y a quelques années pour un modèle à batterie au style décalé qui a remporté un succès d'estime, tout au plus. Cette fois, le constructeur a opté pour une approche esthétique plus traditionnelle, plaçant l'i3 dans la

filiation directe de ses fameuses aînées. Classique mais pas banale. Bien au contraire. Première berline de la « Neue Klasse » après le SUV Xi3, la i3 se distingue par son design renouvelant les codes du genre avec élégance. C'est le cas de sa proue racée et sobre. Exit les méga calandres, toujours plus imposantes au fil du temps, au profit d'un ensemble d'une grande finesse esthétique, intégrant le célèbre double haricot identitaire et les projecteurs verticaux. Le tout souligné d'un jonc lumineux.

Le capot sculpté d'une puissante nervure centrale dynamise cette séduisante face avant. La poupe est à l'unisson. Jamais évident de terminer le dessin d'une voiture ? la BMW i3 infirme en beauté ce lieu commun. Sans esbroufe et avec simplicité. Les blocs feux hauts perchés, scindés en deux parties, s'appuient sur les ailes et s'étirent jusqu'à un blason central bleu et blanc ayant le bon goût de rester dans des dimensions raisonnables. Le profil s'inscrit dans la lignée familiale dont la i3 est l'héritière. Il se distingue par ses porte-à-faux réduits, accentuant le dynamisme d'une berline de 4,76m dotée d'un généreux empattement de 2,90m. La « Neue Klasse » exprime avec brio le virage stylistique majeur de la marque bavaroise.

LE PLAISIR DE CONDUITE AU PROGRAMME

À bord, la i3 reprend les principes de l'aménagement du nouveau Xi3 tout juste commercialisé. Un volant de forme originale à la jante épaisse, un grand écran central de 17,9 pouces orienté avec le conducteur - une tradition BMW - et un fin bandeau numérique au ras du pare-brise courant d'un bord à l'autre et rassemblant toutes les informations de conduite. C'est ce qu'on appelle faire table rase du passé et s'affranchir des conventions. Exclusivement électrique, la ber-

line bavaroise est basée sur une plate-forme dédiée aux modèles à batterie et propose un ensemble moteur-batterie de hautes performances. En particulier la version de lancement 50X Drive, associant un bloc de 469ch, assorti d'un couple monstrueux de 645Nm, avec une puissante batterie autorisant jusqu'à 900km d'autonomie selon les normes conventionnelles WLTP. Elle est susceptible de récupérer 400km de marge en seulement 10 minutes sur une borne adaptée. Des valeurs exceptionnelles balayant les réticences sur l'autonomie limitée des 100% électriques et les passages interminables par la case recharge. Des versions deux roues motrices moins spectaculaires seront également disponibles par la suite.

Grâce à l'unité centrale « Heart of joy » gérant une multitude de paramètres (freinage, récupération d'énergie, direction...), le constructeur promet « un plaisir de conduite à un niveau inédit ». Un point sur lequel BMW transige rarement pour le bonheur de ses clients.

L'inédite i3 qui ne se substituera pas à la gamme thermique appelée à poursuivre sa carrière en parallèle, arrivera cet été sur les chaînes de montage de l'usine historique de Milbertshofen pour des premières livraisons cet automne.

Dominique Marée



David Chomat. Depuis deux ans, l'entrepreneur auxerrois s'est engagé dans un long combat contre la maladie avec une telle rage de vivre qu'elle force le respect jusque dans rangs de HEC Paris.

Le monde d'après



Tous les diplômes n'ont pas la même valeur.

Celui décroché par David Chomat il y a quelques jours n'a pas de prix ! La certification en stratégies d'entreprise validée auprès de la prestigieuse HEC Paris ne symbolise pas moins qu'une résurrection pour le fondateur du groupe Davem. « *Le troisième et dernier module, je l'ai passé en chambre stérile avec une épaule fracturée et j'ai obtenu 88/100. C'est ma meilleure note* », souligne fièrement le néo-diplômé qui a noué pendant un an des amitiés fortes grâce à la boucle WhatsApp des étudiants d'HEC. « *Avant la cérémonie, nous ne nous n'étions jamais vus. Ils m'ont encouragé et certains m'ont dit que je les avais impressionnés.* » Car la vie de David Chomat a basculé précisément le 22 janvier 2024 lorsqu'à la suite d'une période d'épuisement inexplicable et d'une batterie d'exams, le corps médical lui annonce un verdict implacable : leucémie myéloblastique aigüe. Soit une forme de cancer hématologique hyper agressive « *potentiellement mortelle* ». « *Tu as beau faire deux mètres et plus de 100 kilos, tu t'écroules et chiales comme un môme* », confesse-t-il. D'autant que ce père « *célibataire* » pense d'abord au sien, de môme, qu'il élève seul et à qui il se doit de trouver rapidement une solution d'éducation et d'hébergement pour une période encore indéterminée, puis à son entreprise et ses salariés. Le dirigeant vient de célébrer le dixième anniversaire de son groupe de sécurité incendie qui compte une vingtaine de collaborateurs et affiche une santé éclatante avec ses 3,5 M€ de chiffre d'affaires.

« *C'est dans ces moments-là que vous ressentez toute la solitude du chef d'entreprise et que vous savez sur qui vous pouvez compter. Et, ils sont peu nombreux...* » Sans associé et sans personne de confiance en interne, cet « *homme-clé* » devra, au bout de l'histoire, se résigner à faire appel à un mandataire judiciaire et à céder sa boîte. Toute une vie s'envole. Enfin, la première.

RENCONTRE AVEC JULIETTE...

L'heure est donc au protocole médical et celui que doit suivre David Chomat est particulièrement lourd. Pour tuer les cellules cancéreuses, il doit subir une chimiothérapie d'induction qui le met en état d'aplasie et l'oblige à demeurer en chambre stérile. Seule solution de guérison à long terme : la greffe de moelle osseuse, sous forme



David Chomat a validé un diplôme en stratégies d'entreprise décerné par HEC Paris à l'issue d'un cursus d'un an qui l'a vu combattre la maladie et subir de transfusions de cellules souches. Crédit : David Chomat.

de transfusion de cellules souches. « *Le problème est que ma maladie est ethnique et qu'il n'existe que 3.000 cas enregistrés en Europe, au Canada, aux États-Unis et en Israël. J'avais une chance sur un million de trouver un donneur compatible.* » En parallèle, il suit à distance les procédures avec la mandataire judiciaire pour la gestion des affaires courantes de l'entreprise et

« *Tu as beau faire deux mètres et plus de 100 kilos, tu t'écroules et chiales comme un môme.* »

s'emploie à tordre le cou aux rumeurs qui courent sur son compte en ville. « *J'ai notamment appris que j'étais mort...* ». Il puise ses ressources physiques et mentales dans son passé d'ancien pratiquant d'arts martiaux. C'est aussi à cette époque-là qu'il décide d'entrer dans un cursus universitaire pour « *s'occuper l'esprit* ». En mai, le centre hospitalier lui trouve une donneuse nord-américaine et la transplantation est programmée le 5 septembre 2024. « *J'ai décidé de baptiser cette greffe Juliette en hommage à la jeune infirmière stagiaire qui m'a prodigué*

des soins le jour de l'intervention. Elle signifiait une forme de renaissance. » Et un instant de répit.

... PUIS AVEC HÉLÈNE

Néanmoins, son chemin de croix est loin d'être terminé puisque, neuf mois après sa « *rencontre avec Juliette* », les résultats attendus ne sont pas au rendez-vous. Le myélogramme indique un retour des blastes dans son organisme. Autrement dit : Retour à la case départ. « *Sauf que la donne avait changé. Les médecins m'indiquent que la donneuse américaine est indisponible pour raison de santé et je comprends alors que la situation va devenir très compliquée. Dans ma tête, j'étais déjà reparti pour recréer une entreprise...* ». Et pour cause : les probabilités de trouver un second donneur compatible, à moins d'un an d'intervalle, s'élèvent à une sur 15 millions. Soit la même probabilité pour un individu lambda d'être frappé par la foudre... Et comme dit l'adage : « *La foudre ne frappe jamais deux fois au même endroit.* » David Chomat poursuit son œuvre de résilience et d'abnégation jusqu'à ce jour où Hélène, l'infirmière coordinatrice du CHRU de Besançon lui annonce qu'une seconde donneuse - néerlandaise cette fois - a été identifiée. Le 30

septembre 2025, marque ainsi le jour où il renait une nouvelle fois. Grâce à Hélène.

ET ENFIN CARLA

Après plusieurs mois de « *convalescence* » marqués par des « *effets secondaires ultra-violents* » et malgré quelques neuropathies résiduelles qui l'empêchent, notamment, de conduire,

1973
Naissance le 24 octobre à Troyes (Aube).

2015
Création du Groupe Davem à Auxerre.

Janvier 2024
Atteint d'une leucémie myéloblastique aigüe (LMA).

Septembre 2024
Première greffe, « *rencontre avec Juliette* ».

Septembre 2025
Seconde greffe, « *rencontre avec Hélène* ».

Avril 2026
Obtient une certification en stratégies d'entreprise de HEC Paris.

L'auxerrois affiche aujourd'hui un moral rompu à toute épreuve. Sur le plan biologique, l'analyse du chimérisme - la capacité d'un patient allogreffé à « *accepter* » les cellules souches - est « *une réussite à 100 %* ». Outre l'obtention de la certification HEC, il poursuit son rôle au sein du conseil d'administration du Medef pour lequel il a été élu juge prud'homme. Il siège par ailleurs au sein du conseil municipal de son village pour lequel, sans surprise, il s'occupe de la sécurité des bâtiments. Il envisage, par ailleurs, de devenir expert judiciaire incendie. « *Une grosse entreprise avec des salariés et des journées à n'en plus finir, ce n'est plus pour moi. J'ai recentré ma vie autour de celle de mon fils* », se promet-il. S'il a fait le choix de médiatiser sa maladie et son parcours, c'est d'abord pour mettre en garde les chefs d'entreprise du risque de se retrouver isolés en cas de coup dur. Et surtout pour faire la promotion de Carla Biotherapeutics, une medtech bisontine en quête de fonds pour le développement de thérapies cellulaires innovantes à destination des personnes atteintes du cancer pour laquelle l'auxerrois pourrait jouer un rôle de représentant des investisseurs. Un ambassadeur insubmersible.

STÉPHANE BOURDIER



Retrouvez tous nos portraits sur journal-du-palais.fr

